

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 28 JUIN 2008

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 28 Juin 2008

**La séance est ouverte à 10 H 00
sous la Présidence de Monsieur Eugène Caselli
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, on peut constater qu'il est atteint.

Le 25 juin dernier, un rapport additif concernant la désignation des administrateurs au Conseil d'administration de la RTM vous a été transmis par voie postale et diffusé aux groupes politiques.

Lors de notre dernière séance, les représentants de MPM ont été désignés. Toutefois, le Conseil d'administration de la RTM ayant lieu le 30 juin, il convient de compléter sa composition afin qu'il puisse se réunir.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil se prononce sur l'urgence qui a conduit à abrégé le délai d'envoi de ce rapport.

En êtes-vous d'accord ?

(Pas d'objection)

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Nous allons examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

**I – DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATION DEFINITIVES SUR LA
GESTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE –
PERIODE 2001-2006**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant toute intervention, M. Jean-Claude Gaudin va prendre la parole.

Monsieur GAUDIN.- Merci Monsieur le Président. Nous avons aujourd'hui à débattre du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur le fonctionnement de MPM pour la période de 2001 à 2006.

A titre préliminaire, il convient de souligner qu'en son temps, j'avais souhaité avec mes amis, la création de la Communauté Urbaine, ce qui n'avait pas été le cas de mes prédécesseurs.

J'ai aussi recommandé qu'elle se fasse dans le respect, tant des communes extérieures de Marseille, que dans le maintien, pour le personnel, des avantages acquis. La Communauté Urbaine se devait d'être un plus pour l'ensemble des participants.

Bien sûr, la Chambre Régionale des Comptes a émis des observations sur les exercices de 2001 à 2006, mais en axant essentiellement ses remarques sur les premières années d'existence, toujours très difficiles, sans remarquer, on peut le regretter, en tout cas moi, je le regrette, les efforts et les progrès réalisés depuis. Rappelons quand même l'étendue et la complexité des domaines d'intervention de MPM.

L'examen des quatre grands chapitres montre que le fonctionnement de MPM, laborieux et incertain au début, s'est amélioré progressivement au fil des années.

Je ne tiens pas à rentrer dans le détail de chaque remarque comme je l'ai fait dans ma réponse écrite qui a été annexée au rapport et que tout le monde a pu lire, mais il convient de souligner qu'à la lecture du rapport définitif, rien d'illégal ou de grave n'a été relevé dans les différents thèmes abordés.

Sur les procédures budgétaires et comptables, la CRC les trouvent incertaines et relève notamment l'insuffisance de la comptabilité d'engagement.

Je veux dire que si ces observations peuvent s'avérer vraies sur les premières années lors de l'union des 18 communes membres, elles ne tiennent pas compte malheureusement des réels efforts réalisés sur les dernières années de mon mandat.

Ainsi la fiabilité et l'efficacité du circuit de la dépense de MPM ont été sécurisées. Nous avons mis en place les procédures et les indicateurs nécessaires. Les délais de paiement se rapprochent aujourd'hui de la norme et le montant des intérêts moratoires annuels sont en très forte diminution.

Sur la gestion des ressources humaines de la Communauté Urbaine, la CRC, par ses 3 interventions (insuffisance des transferts des communes vers MPM surtout dans les directions fonctionnelles, charges de personnel qui ont progressé, taux d'absentéisme), montre bien les difficultés liées à la création d'une Communauté Urbaine d'une telle ampleur.

Je le rappelle, j'ai voulu que MPM fonctionne le mieux possible, dans l'harmonie, dans le consensus, sans désavantager aucune collectivité et en conservant surtout aux personnels leurs acquis sociaux. Il y avait une grande crainte, au début de la formation de la Communauté Urbaine pour les personnels.

Il faut, en effet, se souvenir que les agents pouvaient ne pas suivre leur service et rester dans leur commune d'origine. Pour les inciter au transfert, il fallait garantir effectivement qu'ils conserveraient les avantages acquis, ce qui a été fait.

Quant à l'absentéisme, conscient de ce problème général, et non propre à MPM, j'ai demandé à ce que des actions soient prises, et qui ont commencé à produire des effets dès 2006 que ce soit en matière de formation, de management ou encore de contrôle voire de sanctions éventuelles pour les abus.

Sur la compétence voirie, la CRC analyse cette compétence et relève si les travaux de voirie sur Marseille baissent depuis 2004, ceux réalisés sur le reste du territoire communautaire sont en nette augmentation.

Je suis satisfait de ce constat, car j'ai effectivement voulu aider le développement des communes membres, et non, comme je l'entendais dire, avantager Marseille.

Je suis fier également de pouvoir faire constater une nette augmentation des investissements depuis la création de la Communauté Urbaine sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi lorsque la Chambre évoque des retards dus pour partie à des difficultés financières, j'observe qu'entre 2001 et 2008, MPM aura investi plus d'1.7 milliards d'euros contre 74 millions en 2001.

Pour 2008, nous avons adopté un budget. Finalement, Monsieur le Président, j'avais eu cette bonne idée de faire voter le budget de la Ville de Marseille au tout début de

l'année. Ce n'était pas facile, ce n'était pas dans les traditions et les fonctionnaires renâclaient. Ils ne voulaient faire voter le budget qu'au mois de mars de cette année et j'ai souhaité le faire au début de l'année. J'ai souhaité faire de même pour le budget de MPM. C'est une difficulté de moins que vous avez rencontrée au moment de l'installation de MPM, car si en plus il avait fallu voter un budget, quelques complications auraient pu surgir me semble-t-il. Le budget est fait. Il est ce qu'il est mais vous l'avez à votre disposition. Ce budget 2008 est de 721 M€ en fonctionnement et de 369 M€ en investissement et cela sans augmentation d'impôts !

Dois-je rappeler la situation dans laquelle se trouvait notre métropole en 1995 et le formidable rattrapage effectué depuis. Nous avons fait le choix clair d'une politique ambitieuse d'investissement et les travaux d'équipements et de voiries exécutés par MPM sont bien supérieurs à ceux transférés lors de sa création. Je n'égrainerai pas une nouvelle fois la longue liste des travaux réalisés que ce soit en matière de transport, de voirie et de circulation, de développement économique, de plaisance ou encore d'eau et d'assainissement.

J'ajoute que les communes sont toutes sorties gagnantes, et bénéficient aujourd'hui d'équipements qu'elles n'auraient pas pu réaliser toutes seules. A ce stade, et puisque j'évoque l'ensemble des communes de MPM, il faut également souligner que les décisions ont toujours été prises avec l'accord des Maires. Avant chaque séance du Conseil, j'ai pris soin d'organiser une réunion des Maires ainsi que chaque fois qu'une décision importante ou difficile devait être prise, les Maires soient les premiers à donner leur avis.

La Chambre signale aussi forte augmentation des montants des nouveaux marchés de voirie. Je tiens à rappeler que de plus en plus les travaux en l'espèce sont complexes et en association avec de nombreux partenaires. Je suis satisfait de constater que les marchés passés par MPM respectent toujours le Code des Marchés Publics. Là, la Chambre Régionale des Comptes n'a rien à dire et je dois vous dire, et je le dis surtout aux amis qui m'ont soutenu, que la seule inquiétude que j'aurai pu avoir, c'est que la Chambre décide que tel ou tel aspect doit être transmis au parquet. Je dois vous dire que comme ce n'est pas le cas, je suis très satisfait.

Les critiques, elles existent, la Chambre est là pour ça. Elle s'est d'ailleurs beaucoup améliorée. Rappelez-vous, au début, nous avions affaire à des « Zorro » qui essayaient de « coincer » les élus. Les choses ont malgré tout évolué de ce côté-là, et il n'y a rien à dire, me semble-t-il, sur la manière dont ils procèdent.

Je vous dirais qu'à titre personnel, partout où j'ai exercé l'exécutif, j'ai été l'objet d'attentions très précises de la Chambre Régionale des Comptes : à la Région, à la Ville de Marseille, à la Communauté Urbaine, pour la RTM. Et la dernière initiative de la Chambre Régionale des Comptes, peut-être soulève-t-elle quelques interrogations, ce sont les rapports des institutions avec l'Olympique de Marseille.

Cela commence par la Ville de Marseille et ça suivra pour les autres.

Voilà que les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes sont intéressés par les rapports que les institutions peuvent avoir avec l'Olympique de Marseille, c'est vous dire si cette institution-là a parfaitement bien fonctionné dans le détail et dans la précision.

J'en aurai presque terminé en vous disant que j'ai noté aussi des observations sur l'élimination des déchets ménagers. La CRC a étudié longuement cette compétence (gestion des déchets, coût de la collecte, du tri et recyclage, et enfin leur élimination).

La Chambre indique que ce service est géré en partie en régie et en partie par des prestataires privés. Elle constate notamment que cette compétence coûte de plus en plus cher à la Collectivité. Elle souligne le choix de MPM de privilégier le développement de la collecte sélective, étudie le fonctionnement des déchèteries.

Enfin, elle souligne les efforts entrepris pour améliorer le fonctionnement d'Entressen. Vous l'avez vous même souligné récemment : 54 M€ ont permis de rendre plus acceptable, moins visiblement désagréable pour les communes autour de la décharge d'Entressen. Cela été positif.

C'est d'autant plus important que pendant des décennies elle a fonctionné sans autorisation. La Chambre Régionale des Comptes indique que la décision de construire une usine de traitement thermique avec valorisation énergétique vise à répondre à l'obligation de fermer la décharge d'Entressen.

Je tiens à dire que l'évaluation du coût des déchets est complexe et fait appel à des connaissances techniques pointues. Le tonnage annuel ne fait que progresser. Aujourd'hui, ce sont 1600 tonnes d'ordures ménagères par jour que nous envoyons à Entressen. Cela risque de faire l'objet d'un débat sur d'autres rapports, je ne vais pas en dire plus.

Il fallait bien trouver une solution véritable à ce problème de société. C'est ce que j'ai pensé faire en choisissant l'option décrite par la Chambre.

En conclusion, nous voyons bien que rien de véritablement fondamental ne nous est reproché et que nombre de dysfonctionnements sont aujourd'hui en voie d'être réglés, comme cela apparaît d'ailleurs au travers de certains passages de cette lettre définitive.

Je lis régulièrement dans la presse que la Chambre Régionale des Comptes « épingle » la gestion Gaudin. Je répondrai avec un peu d'humour que si à l'époque MPM était un nouveau-né, on ne peut cependant parler d'épingle à nourrice mais tout au plus d'une tête d'épingle !

Je souhaite qu'à l'avenir ou dans quelques années, il n'y ait pas plus d'observations écrites. Je prendrai un exemple, celui de la RTM.

Nous avons fait le tramway qui a suscité tant de polémiques. Lorsque le tramway a fonctionné, on a réajusté les lignes de bus autour. Il se trouve qu'en faisant cela, en une année, la RTM a enregistré un bénéfice de 6% de plus dans ses rentrées financières. Cela me permet pour la première fois, depuis 2000 qu'existe la Communauté Urbaine, renouvelée en 2001, de ne pas augmenter la subvention d'équilibre. Vous savez que cette subvention d'équilibre que vous devez signer au mois de mars en faveur de la RTM avait augmenté de 60% en 6 ans. Elle s'établit à 134 M€ et voilà que cette année, grâce au tramway, grâce au réajustement des lignes de bus, Mme le Directeur Général de la RTM nous dit qu'elle ne nous en demande pas plus et qu'elle tient dans les 134 M€. Voilà, mes chers collègues des initiatives qui ont été prises.

Si on regarde les stations de traitement des eaux, si on regarde Géolide, si on regarde les grandes chantiers, cela veut dire, Monsieur le Président, que la technicité de la Communauté Urbaine, tous les techniciens qui ont travaillé au service du Président, hier c'était moi, aujourd'hui, c'est vous, l'ont fait avec compétence, avec dévouement, avec objectivité et dans l'intégrité.

Alors comme tout œuvre, elle est imparfaite, elle est critiquable, elle peut être soumise à tel ou tel aspect. Mais vous n'avez rien trouvé de croustillant, pas vous mais la Chambre Régionale des Comptes, à nous signaler. Ce n'est pas là que l'on a acheté par dizaines des voitures, ce n'est pas là que l'on a acheté des hectolitres de Champagne ou passer des nuits d'hôtels. Vous n'avez rien de pareil dans ce document.

Ce document, Monsieur Le Président, il fallait en parler, parlons-en. Hier j'avais droit à un procès fictif devant les avocats, aujourd'hui je dois m'expliquer sur ce que j'ai fait. Et bien ce que j'ai fait ne m'entraînera pas au tribunal et pour moi, c'est la solution la plus importante.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire, y a-t-il d'autres interventions parmi les groupes ?

Monsieur BERTRAND.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le compte administratif est en fait le bilan d'une année écoulée. Mais il représente beaucoup plus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur BERTRAND.- Je le sais. Je vais vous expliquer et ensuite je n'interviens plus, ni sur la Chambre Régionale des Comptes, ni sur les audits.

Il est en fait la résultante des différents budgets et comptes administratifs qui se sont succédés de plus plusieurs années. Le compte administratif d'aujourd'hui est un peu particulier puisqu'il est le dernier regroupant les dépenses et recettes de l'ancienne majorité. Il est donc sensible puisque toute observation négative pourrait être taxée de remarque politique pour ne pas dire politicienne.

Cependant, ne pas tenir compte de remarques, propositions, avis, simulations ou états des lieux vus de l'extérieur par des institutions ou entités ayant pignon sur rue et ayant fait leur preuve serait une erreur pour ne pas dire plus.

Le compte administratif 2008 est suffisamment significatif avec les précédents pour apprécier le trend ou la tendance de ces dernières années pour en tirer les conséquences et dresser des pistes et des hypothèses de travail pour ces prochaines années. Les prochaines élections sont suffisamment loin et éloignées pour ne pas évoquer à tout bout de champs une manœuvre électorale.

Je vais me permettre, si vous m'y autorisez, au nom de mon groupe de faire quelques remarques au niveau du compte administratif, de la Chambre Régionale des Comptes et d'autres études essentiellement sur les finances qui sont souvent incontournables dans la plupart des domaines. Je ne reprendrai plus la parole après, ni sur la Chambre Régionale des Comptes, ni sur le compte administratif ou sur les études faites ou à faire dans le domaine des finances.

Le compte administratif 2008 montre de toute évidence que certaines dépenses importantes ont été maîtrisées, qu'une réorganisation a été engagée en vue d'améliorer les fondamentaux. La tendance doit se poursuivre car rien n'est jamais acquis ; des progrès restent à faire et suis sûr que chacun s'y attache de son mieux.

Cependant le niveau atteint par, entre autres les frais de personnel, sont trop importants pour ne pas redouter un dérapage. Il reste encore à améliorer le temps de travail et plus particulièrement le « fini parti ». Les frais de personnel ne sont pas aussi négligeables que cela, il ne sont pas de 19%, comme cela est inscrit dans un des documents, mais de 26% du total des dépenses du budget des dépenses retraitées et ils sont donc importants.

Les charges à caractère général ont augmenté de 155% en 2002 à 2006 et encore, plus par rapport à 2007. Or, cette dépense n'est pas négligeable, elle représente 30% des dépenses réelles retraitées et c'est la première dépense du budget de fonctionnement. La deuxième dépense étant les autres charges de gestion courante. Elles ont augmenté de 23% de 2002 à 2006 et de 28% de 2002 à 2007, on pourrait se réjouir que les charges financières n'occupaient alors que le 5^{ème} poste en 2002. Malheureusement, c'est de ce poste qu'il va falloir le plus se méfier dans l'avenir avec son pendant : le remboursement en capital. Il a augmenté de 114% de 2002 à 2006 et de 178% si on compare avec 2007. Cette évolution traduit, certes une politique forte d'investissement, mais les fondamentaux indiquent clairement que nous ne sommes pas en mesure de continuer à ce rythme en raison de l'impossibilité de se doter d'une épargne et mieux encore d'un autofinancement sans avoir recours massivement à l'impôt.

Dans le passé, le montant nécessaire obligatoire pour couvrir le remboursement en capital n'a pas été atteint bien des fois. Quant aux autres fois, il a fallu très souvent augmenter fortement la Taxe des ordures ménagères, surtout pour certaines communes, la taxe professionnelle et instaurer une nouvelle taxe sur la TH et la TF. Cela nous a valu la 1^{ère} place des Communautés Urbaines en matière de fiscalité. Mais cela est encore insuffisant car le volume des investissements est trop important par rapport à nos revenus en général et surtout à la capacité contributive de nos contribuables.

Le maintien de 250, 300 voire 375 M€ est totalement incompatible avec nos capacités et surtout avec celle des contribuables. Il n'est pas possible d'indiquer que l'on s'engage à baisser les investissements à 150 millions, si tout de suite après on précise que c'est hors métro et hors tramway ; les finances et la fiscalité ne connaissent que les chiffres précis. Il faudra donc s'engager sur un volume de dépenses connu, métro et tramway compris.

La Communauté Urbaine ne pourra sauvegarder quelques chances de repartir sur de bonnes bases dans quelques années que dans la mesure où elle restreint de façon draconienne les investissements, métro et tramway compris. Quand on sait qu'il reste encore 2,3 milliard d'euros d'autorisations de programme, on imagine facilement le long chemin à parcourir et les efforts à faire.

La lecture des comptes administratifs successifs nous l'indique, la logique nous l'impose.

Une étude financière (KLOPFER) a été faite récemment (en date de mars 2008) sur la Communauté Urbaine demandée par l'ancienne majorité. Je souhaiterais qu'elle soit distribuée à tous, ce qui est normal car en plus, c'est un document administratif, donc facilement communicable grâce à la CADA. Le maintien d'un volume d'investissements trop élevé se ferait obligatoirement suivant les hypothèses choisies au prix d'une hausse de la fiscalité dans des proportions inimaginables. C'est ainsi que des augmentations de taux de TH et TF de plusieurs dizaines de % (et même plus) ainsi qu'une augmentation également de plusieurs dizaines de % de la TP suivant les hypothèses choisies sont évoquées. C'est donc à n'en pas douter le volume des investissements qui sera très certainement au centre des débats dans les prochaines années. Mais il sera vraisemblablement plus judicieux de dire jusqu'à combien l'augmentation d'impôts est supportable par les contribuables et d'en déduire le volume d'investissements possible, plutôt que le contraire. Dans le domaine de la finance il ne faut être ni optimiste, ni pessimiste mais réaliste en se mettant à la place de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Plan-de-Cuques votera contre le compte administratif et Marignane s'abstiendra pour les raisons que vous pouvez facilement imaginer.

(Applaudissements)

Monsieur DUTTO, - Monsieur le Président, chers collègues, conformément à la législation vous avez inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que les annexes s'y rattachant.

Celles-ci font état des réponses apportées par la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole sur les divers points d'observations.

A la lecture du rapport, il apparaît quatre sources de préoccupation.

La première porte sur les procédures budgétaires et comptables, la deuxième sur la gestion des ressources humaines, la troisième sur la compétence voirie et la quatrième sur l'élimination des déchets ménagers.

Au regard de l'ensemble des éléments portés à notre connaissance, observations de la Chambre Régionale des Comptes et réponses apportées par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il me semble important de prendre en considération le moment où nous sommes amenés à porter une appréciation en juin 2008 et la période de gestion que couvrent les observations faites à savoir les années de 2001 à 2006.

Il apparaît difficile, sauf à faire une gymnastique intellectuelle qui n'a aucune raison d'être, de vouloir mettre en évidence des observations dont la réalité a pu être constatée, mais que MPM a depuis pris en compte au point de réorienter son action dans certains des domaines précités.

D'autre part, même si apparemment certaines réponses apportées mettent en évidence des faiblesses ou inexactitudes dans des éléments constitutifs du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, sans doute dues à une méconnaissance par celle-ci de la réalité du fonctionnement des collectivités locales ou EPCI, elle ne les a pas prises en compte dans le rapport définitif.

Pour ces raisons, il me semble que l'essentiel des observations formulées est inhérent aux conditions de création de la Communauté Urbaine dont la pertinence territoriale reste tout à fait discutable et de la non-adhésion volontaire de certaines communes.

Sur les procédures budgétaires et comptables, l'inexpérience, le manque de personnel d'exécution et d'encadrement dans les directions fonctionnelles ont conduit à la mise en place de procédures comptables, budgétaires et de planification inadaptées. Les recrutements de personnels contractuels ou de catégorie C qui s'en est suivi pour pallier cette situation n'a pas toujours été en rapport avec les exigences de qualification nécessaire à la maîtrise de procédures réglementaires complexes et sans cesse en évolution. Pour d'autres recrutements de contractuels, il n'est pas apparu de justification particulière à privilégier cette voie au détriment de la voie statutaire et par concours. Dans ces conditions, il n'est pas anormal même si ça l'est, que cela ait engendré des retards dans l'engagement des dépenses au point où un certain nombre d'entre elles ont été engagées le jour même de leur mandatement.

Les retards excessifs dans les délais de mandatement dépassant largement le délai de 30 jours imposé aux collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2004 sont le résultat de ces dysfonctionnements.

Aujourd'hui, il nous est indiqué que le délai moyen de mandatement est passé de 79,23 jours pour l'année 2005 à 64,39 jours en 2006 et a été de 60 jours en 2007.

Il s'agit d'une amélioration significative, mais cela reste le double de ce que prévoit la réglementation.

Néanmoins les réponses apportées par M. le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'époque, M. Jean-Claude Gaudin, faisant état des différentes dispositions prises visant à améliorer les procédures, la mise en œuvre de modalités rigoureuses et contraignantes sont de nature à réorienter le fonctionnement de MPM et de réduire encore, nous l'espérons, les délais.

Il en va de l'intérêt de MPM pour éviter de payer des intérêts moratoires et de celui des fournisseurs ou entreprises prestataires de services.

Nous en prenons acte avec le constat que d'ores et déjà des effets positifs se sont fait ressentir dans la gestion des services concernés en particulier financiers.

Concernant la gestion des ressources humaines, les remarques sur la faiblesse des transferts des personnels au profit de directions fonctionnelles par rapport aux directions opérationnelles, ne font que mettre en évidence la réalité des compétences transférées et le respect du libre choix des agents concernés tel que prévu par les textes.

Dans ces conditions si les observations nous paraissent justifiées, elles ne sont qu'un constat d'un état de fait à un moment donné.

Néanmoins pour les années à venir, il nous paraît nécessaire de ne pas nier ces réalités en apportant les corrections nécessaires.

Cela a commencé avec par exemple avec le renforcement du service de la DRH, mais il n'en demeure pas moins que la persistance d'un sous-encadrement doit être surmontée.

« Les transferts ont principalement concerné des agents titulaires et majoritairement de catégorie C (2180 sur 2515) affectés essentiellement dans les directions opérationnelles. »

Ce constat est réel dans plusieurs directions en particulier dans celle de la propreté avec 52 agents d'encadrement pour 2098 agents de catégorie C soit 0,02%.

Les agents de catégories A ne représentent que 5% du total des agents transférés et seulement 2% d'entre eux l'ont été dans les directions fonctionnelles.

A ce propos, il y a, y compris dans le cadre des agents de cette catégorie, à considérer, plus que cela ne l'est aujourd'hui, le potentiel humain et technique qu'ils représentent.

Il est donc anormal qu'aujourd'hui encore, sans doute sans que les élus n'en soient responsables ou informés, des cadres A soient sous-utilisés au regard de ce qu'ils représentent comme ressource pour la collectivité.

Concernant la question des primes, régime indemnitaire ou heures supplémentaires des réponses ont été apportées mais nous considérons que la Direction Générale doit veiller à une grande transparence dans ce domaine, comme dans un traitement équitable dans ses rapports avec toutes les organisations syndicales, nous y serons attentifs.

Cela est un facteur important pour un dialogue social apaisé.

Concernant la compétence voirie, dans ce domaine les réponses faites par MPM ne sont pas de nature à démentir l'analyse faite à partir du tableau de la répartition des travaux de voirie entre 2002 et 2005

Dans l'hypothèse où nous ferions nôtre les réponses indiquées en bas de la page 27 du mémoire, à savoir la prise en compte « *des éléments matériels, financiers, la programmation des travaux pour les 18 communes et les chantiers démarrés* » cela ne vaudrait que pour les deux premières années transfert de compétences (2002 et 2003).

Reste que les disparités persistent pour 2004 et 2006, d'autant plus que pour les travaux réalisés par la direction des infrastructures (28,86 M€) ont été concentrés sur le territoire de la ville de Marseille en 2005 sur un total de 32.

De toute évidence s'il y a nécessité de poursuivre la réponse aux besoins des communes en matières de travaux de voirie, il nous semble important que la vision communautaire intègre un aménagement concerté du territoire de Marseille Provence Métropole.

Comme doit davantage être explorée l'idée d'une plus grande mutualisation, humaine et technique entre les communes et MPM. Outre les possibles économies d'échelle dans certains domaines, cela faciliterait la cohérence des interventions. La réponse de proximité privilégiant l'appel à compétence des services de MPM doit participer à cette dynamique de ces interventions.

L'élimination des déchets : il s'agit-là de la partie la plus longue du rapport de la page 29 à 68 pour la Chambre Régionale des Comptes et de la page 28 à 49 pour MPM dans son mémoire en réponse.

Je vais vous faire l'économie d'une analyse chapitre par chapitre, mais apporter quelques remarques sur des points particuliers limités.

Force est de constater que dans ce domaine il reste malgré les réponses de la CUMPM des points d'interrogations.

Il est difficilement compréhensible que la mise en place de la collecte sélective bien qu'insuffisante n'ait eu aucun impact sur le coût de la collecte des ordures ménagère. Les arguments avancés à la page 32 du mémoire et faisant état « *de l'impact de la réorganisation de juin 2004, des nouveaux marchés de transfert et de logistique des déchets vers le centre de la Crau et l'augmentation du tonnage de 8,47 % de 2001 à 2004,* » nous laissent septiques. D'autant qu'il est indiqué dans le paragraphe suivant « *Cette augmentation est importante d'autant plus quelle se décompose en baisse de la collecte des ordures ménagères d'environ 20 000 tonnes avec en parallèle une hausse des collectes séparatives de 70 000 tonnes. Ces éléments sont bien entendus, facteurs de la hausse des coûts de service.* »

Cette affirmation peut valoir pourquoi pas pour les deux premiers points, mais il ne peut être concevable d'avoir une augmentation des coûts des deux types de collectes sans que la hausse du tonnage de l'une ait des conséquences à la baisse pour l'autre.

Dans ce domaine la réorganisation de la collecte avec la suppression du dimanche avait permis d'expliquer aux Marseillais que les moyens allaient être réaffectés pour améliorer la propreté.

Or collecte et propreté, comme cela est indiqué toujours page 32, ne sont pas imputées sur les mêmes chapitres budgétaires et sont identifiables à partir de 2005 sous la fonction 813 pour la propreté et la fonction 812 pour la collecte.

Nous ne pouvons valider l'idée selon laquelle le coût de la collecte sélective et normale devrait automatiquement augmenter quelle que soit la variation constatée, à la hausse pour l'un et à la baisse pour l'autre.

Bien évidemment nous connaissons la complexité de maîtriser et de peser sur certains coûts. Si les facteurs, exigences plus grandes, dans les cahiers de charges et contraintes techniques jouent, nous savons que la présence en nombre limité d'entreprises pèse sur la concurrence. Les observations de la Chambre dans ce domaine ne sont pas totalement levées avec la réponse faite.

Le renvoi au tableau de la page 31 fait abstraction des phénomènes de fusion et absorption qui font qu'en réalité le marché est partagé entre les actionnaires de deux groupes. S'il est vrai qu'ils disposent de moyens humains et techniques, leur politique commerciale agressive joue un rôle déstabilisateur au sein des collectivités. Ils ne garantissent nullement l'intérêt financier de ces mêmes collectivités. Les éléments de réponses ne nous permettent pas de considérer qu'ils justifient la hausse considérable relevée par la Chambre entre 2003 et 2005, (doublement des dépenses).

Une plus grande vigilance s'impose dans la gestion organisationnelle et financière des déchets ménagers au regard de l'impact sur le budget global (82,14 M€ au compte administratif 2005).

En conclusion nous prenons acte de l'ensemble des réponses apportées dans le mémoire annexé aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, elles permettent d'une part d'atténuer dans nombre de domaines les observations formulées et dans d'autres elles les prennent en compte.

Sans aucun doute la situation constatée entre 2004 et 2006, n'est plus pour partie la réalité d'aujourd'hui.

Dans le cadre de l'accord de gouvernance partagée il doit être possible d'améliorer encore le fonctionnement et de poursuivre la construction d'une Communauté

Urbaine qui répond aux enjeux d'un aménagement et d'un développement solidaire du territoire.

(Applaudissements)

Monsieur BIZAILLON.- Monsieur le Président, je pense avec notre groupe que c'est une bonne chose que le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour les années 2001 à 2006 soit porté à notre connaissance en début de mandat de notre Communauté.

Personne ne veut mettre en cause son objectivité ni son impartialité. Le rapport a été établi rédigé avec comme seul objectif d'analyser la gestion et la situation financière de notre EPCI. Rédigé par des magistrats expérimentés et compétents sans aucune visée politique.

Mais, le rapport de la Chambre, on ne peut le cacher, est très sévère pour la gestion passée, je cite quelques phrases « *procédures comptables et budgétaires incertaines, qui altèrent la fiabilité de la comptabilité de l'EPCI et sa situation financières, absence d'autofinancement, gestion des ressources humaines inexistante jusqu'en 2005, marchés publics reconduits quasi automatiquement avec les mêmes entreprises, avenants sur les marchés de la collecte systématiquement favorables aux entreprises concernées.* »

Ce rapport constitue une sorte de constat de faillite financière de cette institution.

Cette Communauté, n'a jamais été ni gérée ni organisée d'une façon efficace et indépendante pendant 3 ou 4 années, elle était simplement une annexe de la Ville de Marseille avec beaucoup de confusion particulièrement en matière de personnel.

Le bilan établi par la Chambre est assez catastrophique mais le plus désespérant c'est qu'il assombrit considérablement l'avenir de notre institution. Et pourtant, comme le note la Chambre, combien d'études ruineuses et sans efficacité ont été commandées par la Communauté Urbaine pour organiser son fonctionnement.

Il est vrai comme le soulignait le Maire de Marseille, qu'il n'était pas facile de faire démarrer une institution de cette dimension, mais il aura fallu 4 ans pour commencer à améliorer les choses alors que dès 2002 certains élus dont je faisais alors partie, ont attiré l'attention sur une dérive budgétaire et financière qui leur paraissait évidente.

Il faut quand même rappeler que la responsabilité d'un exécutif digne de ce nom est de respecter la contrainte budgétaire, de hiérarchiser les priorités et savoir dire non quand il le faut. Je rappelle que c'est de l'argent public et des impôts de nos concitoyens dont nous parlons.

Comme le relève la Chambre, comment peut-on accepter que pendant plusieurs années plus de 43% des factures soient mandatées avec des retards entraînant des intérêts moratoires de l'ordre de 4 à 6 M€ par an, et mettant ainsi en danger nos fournisseurs, eux-mêmes ?

Comment peut-on tolérer que le prix de certains marchés de collecte et déchets augmente d'une année sur l'autre de plus de 120% ou même de plus de 68,5% ?

Pourquoi n'a-t-on pas réagi à l'envolée de la dette qui double pratiquement chaque année, alors que la raison et M. Vincent Coulomb réclamaient une véritable programmation pluriannuelle des investissements.

Il est difficile qu'on ait pu accepter qu'il ait fallu 5 ans d'existence de MPM pour qu'il y ait une direction des Ressources Humaines indépendante. Il faut reconnaître les conséquences que cela a eues.

Comment a-t-on admis que notre institution n'ait pas de culture comptable d'engagements, pas de procédures fiables ce que la Chambre qualifie ses procédures budgétaires et comptables d'incertaines.

Mais, nous ne sommes plus en campagne électorale il ne s'agit pas de flageller ceux qui ont géré, mais de trouver tous ensemble des solutions.

Il faut partir d'un constat : Fin mars 2008, la situation financière de MPM est extrêmement dégradée comme en témoignent les deux ratios communément analysés par les experts et les prêteurs.

Le taux d'épargne de la collectivité est de 7% alors que le seuil minimum « acceptable » est de 10%.

La capacité de désendettement est de 30 ans alors que le seuil « acceptable » est manifestement de 12 voire exceptionnellement 15 ans.

Cet « instantané » de la situation financière explique comment en 2002 [soit 1 an après sa création] MPM connaît une situation difficile et ne dégage pas assez d'épargne pour financer sainement ses investissements. Dès cette date, les budgets, puis les comptes administratifs sont insincères : non rattachement des charges à l'exercice, non réalisation d'emprunts (168 M€ doivent être ajoutés à la dette « officielle » ce qui donne un endettement réel de 1,246 milliard à fin 2007). L'épargne brute sera même négative en 2003 et 2004 ce qui veut dire plus clairement que l'emprunt a financé le fonctionnement ce qui ne va pas seulement à l'encontre d'un des grands principes de la comptabilité publique locale. Il est à noter que ces budgets ou ses comptes administratifs auraient dû faire l'objet d'une saisine de la Chambre Régionale des Comptes de la part du Préfet.

Si les budgets 2006 et 2007 semblent un peu plus sincères, c'est surtout grâce au relèvement de la Taxe Professionnelle et la création de l'impôt ménage.

Que peut-on faire aujourd'hui compte tenu de la fragilité de la situation financière et l'absence de toute marge apparente de manœuvre ?

Première possibilité : Si on continue sur les mêmes tendances en dépenses de fonctionnement et d'investissement, on voit bien qu'en 6 ans la dette va doubler une nouvelle fois pour atteindre 2 milliards, l'épargne est nulle et la capacité de désendettement atteindrait ...40 ans dès 2009. En fait ce budget serait en déséquilibre dès 2009 et MPM pourrait être placée « sous tutelle » du Préfet à la même date.

Tout aussi inquiétante est la seconde possibilité : baisse des investissements qui montre que même si MPM cessait aujourd'hui d'investir pendant 6 ans, sa situation resterait mauvaise jusqu'en 2014. Si on limite ses investissements à 180 M€ par an (montant qui semble être le seuil incompressible), la situation serait « intenable » dès 2009 avec une capacité de désendettement de 35 ans ce qui risque tout simplement d'effrayer les banquiers qui ne prêteront plus à MPM. En tout état de cause, les budgets seraient en déséquilibre apparent des 2010/2011. Le problème structurel demain est celui de la faiblesse de l'épargne et donc du fonctionnement de MPM.

La troisième possibilité : Si MPM souhaite investir 375 M€ par an (comme cela était prévu) et arriver à une situation « saine » en 2014 alors il faudra augmenter le TP de 51% et pour ce faire, augmenter l'année d'avant les impôts ménages communaux et communautaires de 35% au delà du raisonnable.

En résumé, la situation financière de MPM est extrêmement dégradée. Si on continue comme avant, MPM sera placée sous tutelle en 2009 voire 2010.

Quelles que soient les aides qui seront fournies par d'autres collectivités, MPM ne pourra s'affranchir d'une cure d'austérité extrêmement sévère doublée d'une augmentation très forte des impôts locaux. Parallèlement nous serons obligés de revoir franchement à la baisse les investissements projetés. En fait c'est un « panachage » de ces 3 mesures qui sera certainement nécessaire. Il revient aux élus de mesurer les conséquences de ces choix et de les « doser » de la manière la plus « efficace » possible. L'exercice sera dans tous les cas douloureux et nécessitera une communication claire, cohérente et parfaitement ciblée.

Il reviendra au Président de MPM de « révéler » la situation, d'organiser le débat dans la transparence et de proposer à tous les conseillers communautaires de bâtir collectivement le plan de redressement. C'est sur ce projet politique et sur ces enjeux qu'il faut amener l'ensemble des groupes de MPM à se positionner.

En conclusion, il est vrai que ce qui est fait est fait, le plus important est donc de savoir ce que nous allons faire maintenant. Je crois et notre groupe m'a demandé de l'exprimer, que le maître mot de notre conduite doit être la transparence et la rigueur. Transparence afin de savoir précisément où nous en sommes d'un point de vue budgétaire et financier, d'où l'intérêt évident d'un audit des finances et organisationnel. Cet audit nous dira précisément où nous en sommes et où nous pouvons aller. Je vous le dis tout net, mon sentiment est que la situation est extrêmement déséquilibrée et que les prochaines années impliqueront beaucoup plus de rigueur et d'efficacité...

Il nous faut, avant la fin de l'année 2008, mettre en place une prospective financière (quels sont nos moyens pour les 6 années à venir) puis un plan pluriannuel d'investissement (PPI) comme le font toutes les grandes collectivités afin de hiérarchiser nos projets, les chiffrer précisément et trouver leur financement... Ce PPI doit être débattu et soumis au vote de manière claire pour tout le monde.

Je ne voudrais pas, pour terminer, faire du mauvais Churchill mais je crains que notre proche futur soit rempli de sueur et de larmes... La conjoncture pour les collectivités s'assombrit depuis bien des mois : baisse des droits de mutations, hausse des taux d'intérêt, hausse des prix du carburant, de l'électricité, transferts de charges déguisés... La prochaine Loi de finances sera à coup sûr mauvaise pour les collectivités et peut être plus mauvaise encore pour les Communautés Urbaines dont on dit qu'elles risquent de voir leur DGF réduite !

Nous abordons cette période de vaches maigres en position d'extrême faiblesse et je crois qu'il nous faudra beaucoup de détermination, d'énergie et surtout un esprit de cohésion et de consensus très fort pour arriver à surmonter cette situation difficile.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, les interventions qui viennent de se succéder prouvent, s'il en était besoin, l'importance de ce rapport.

Il m'appartient de conclure et je veux le faire calmement, sérieusement et sereinement.

Car l'heure n'est plus à la polémique, mais au travail et à la rigueur.

J'insiste sur ces trois mots. Généralement, les emportements et les excès, chacun en est conscient, sont rarement productifs. Et dans cet hémicycle, comme au sein de la Communauté Urbaine, je ne dérogerai pas à ce qui est ma ligne de conduite depuis le début : le travail, la rigueur et le dialogue.

Mesdames et messieurs les délégués communautaires, rien ne devra nous faire dévier de ce chemin pour mettre en place les politiques publiques indispensables au développement cohérent et partagé de toutes les communes de Marseille Provence Métropole.

C'est ce que nous souhaitons tous, et plus encore, c'est ce qu'attendent nos concitoyens.

Fort de ces principes, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas question de balayer d'un revers de main les remarques que la Chambre Régionale des Comptes a dressé dans un rapport de plus de soixante dix pages.

Au contraire, chacune d'entre elles exige un examen minutieux et nous impose des réponses claires et cohérentes.

Comment, en effet, ne pas entendre ce qui est dit ?

Qu'il s'agisse de la situation financière très inquiétante en matière de capacité d'emprunt, d'autofinancement, d'endettement, de la gestion des ressources humaines, de la voirie, ou bien encore de la délicate question de la propreté et de la gestion des déchets et de leur coût, il m'appartient – et il nous appartient, collectivement – de mettre en œuvre les réformes qui seront de vraies réponses aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je remarque, tout d'abord, qu'il est urgent d'engager les audits dont j'ai parlés au cours de ces dernières semaines pour avoir une vision claire de la situation et dégager des scénarii crédibles d'aide aux décisions qui devront être les nôtres et que nous devons prendre incontestablement.

Sans cela, nous bâtirions sur du sable et, nous tournerions le dos à l'efficacité.

Contrairement à ce que certains peuvent affirmer un peu vite, nous ne perdons pas du temps avec cette méthode, mais nous nous donnons le recul nécessaire et les moyens, intellectuels, techniques et administratifs pour avancer.

Toutefois, bien sûr n'attendez pas de moi, ce matin, des réponses point par point à chacun des reproches et des problèmes soulevés par les magistrats.

C'est au cours de la mandature que nous allons travailler, ensemble, à résoudre l'ensemble des difficultés que soulève ce rapport.

En premier lieu, nous devons aborder sans tabou la question de la dette et des investissements. On ne peut vivre, Mesdames et Messieurs, plus longtemps à ce niveau d'emprunt car la dette est un poison aux effets tardifs, mais inéluctables et durables ! Il faut changer de cap, et c'est à une révision en profondeur de nos programmations et de nos procédures budgétaires à laquelle nous devons nous livrer.

Mais attention ! Ne me faites pas dire que je vais procéder à des coupes sombres. En ce domaine, c'est une action au long cours à laquelle nous devons nous livrer. Cette action doit être réfléchie et minutieuse. Ce sera l'une des mes priorités et nous aurons l'occasion d'échanger sur ce thème.

Un seul exemple nous prouve que des solutions simples existent : en améliorant nos délais de paiement, nous améliorerons nos rapports avec les entreprises, c'est une évidence, mais surtout, nous ferons diminuer le poids exorbitant des intérêts moratoires même si déjà des améliorations ont été apportées.

Ce cercle vertueux suppose la mobilisation de la collectivité et nous devons nous fixer comme objectif la diminution de moitié de ces délais.

Par ailleurs, il est nécessaire de travailler résolument à la mise en place d'une politique mobilisatrice en matière de ressources humaines en étroite concertation avec les organisations syndicales.

Pour tout cela, la rigueur et la recherche de l'efficacité, dans l'intérêt des habitants mais aussi des communes doit être pour nous le fil conducteur et le principe intangible.

Il en va de même pour la question de la répartition des compétences entre les communes pour la voirie, qui appelle, elle aussi, des remarques précises de la Chambre.

Plus de rigueur dans la gestion conduira, logiquement, à plus d'efficacité dans l'application des décisions, dans la réalisation et dans le coût des chantiers.

Quant à la question des déchets, qui fait l'objet de longs développements dans ce rapport, elle nous impose, beaucoup d'humilité.

Par expérience, je veux sur cette question qui a été au cœur de la dernière campagne électorale, éviter les propositions lourdes et des paroles caricaturales.

En matière de coût, tout d'abord, nous avons d'énormes progrès à accomplir, la Chambre Régionale le demande. Il en est de même en matière d'efficacité et de changement des mentalités pour que le développement durable ne soit pas simplement un slogan, mais bien une réalité perçue au quotidien par tous les habitants de la Communauté.

Comme vous le voyez, les chantiers sont nombreux. Mais je suis certain que la qualité et la mobilisation de tous les agents de la Communauté Urbaine, appuyés par la conviction et le travail des élus que nous sommes, nous permettront, d'avancer et de trouver les solutions à cette situation.

Je suis certain que nous trouverons le courage et l'imagination pour que demain, dans le cadre d'une mandature efficace, nous ayons tourné la page de dysfonctionnements qui, j'espère, seront dans quelques années un lointain souvenir.

Ce qui est certain, c'est que nous serions impardonnables, et je le dis très sérieusement, moi le premier en tant que Président, de ne pas apporter des réponses aux questions posées. Croyez bien que j'entends, avec vous m'y employer avec énergie et responsabilité.

(Applaudissements)

Le débat sur le rapport est terminé

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2008

Le procès verbal de la séance du 31 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

III – EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Président Coulomb, donnez-nous l'avis sur l'ensemble de ces rapports.

Monsieur COULOMB.- Tous les rapports ont été débattus en Commission. La plupart a été adoptée à l'unanimité mais certains ont fait l'objet d'abstention, un seul a fait l'objet d'un vote contre. Il n'y a pas eu de problèmes particuliers sauf sur le dossier qui concerne l'audit que nous devons conduire sur le problème du traitement des déchets et des ordures ménagères, notamment le problème de l'incinérateur.

Monsieur MUSELIER.- Je voudrais intervenir sur l'avis de la Commission et la façon dont cela s'est passé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Etes-vous rapporteur de la Commission Monsieur Muselier ?

Monsieur MUSELIER.- Je souhaite m'exprimer sur ce qui s'est passé en Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Si vous voulez Monsieur Muselier.

Monsieur MUSELIER.- Merci de me concéder la parole Monsieur le Président, vous avez souligné que vous souhaitiez travailler, c'est bien, nous souhaitons vous aider. Vous avez souligné que vous souhaitiez le faire avec rigueur, je crois que c'est de notre responsabilité d'élus. Il est nécessaire de rajouter le dialogue. Vous essayez de l'entamer et de faire l'équilibre entre toutes les sensibilités de cet hémicycle. Je voudrais ajouter à vos propos quelque chose qui me paraît absolument indispensable, c'est le respect.

Le respect, c'est le respect de nos engagements bien sûr, c'est le respect des procédures et c'est le respect de l'équilibre politique.

Dans ce respect, et c'est la raison pour laquelle j'interviens à la suite du Président qui avait en charge la fonction de présidence à l'intérieur de sa Commission, nous avons eu un incident. Des membres de mon groupe ont souhaité sortir compte tenu des propos échangés lors de cette Commission qui ne s'est pas passée de façon aussi bénigne que nous pouvons le souligner.

Nous en avons parlé tout à l'heure au Bureau, il est clair que nous ferons les efforts nécessaires les uns et les autres pour que cela ne se renouvelle pas.

Parallèlement à cela, dans le respect, il y a aussi le respect des procédures. Vous nous avez souligné dans le passé des dysfonctionnements sur les rapports qui sont envoyés avec retard. Nous le soulignons ce n'est pas grave, mais il est quand même important de le rappeler.

Il y a plus difficile dans la mesure où nous avons besoin d'apprendre à travailler ensemble pour que l'institution fonctionne bien. Nous avons, dans l'accord qui a été signé, validé des délégations pour des personnalités qui ont été désignées par leur propre groupe. Dans ces délégations, vous avez fait le choix de façon unilatérale de modifier ces présidences et de déformer le périmètre de la négociation dans le cadre des délégations qui ont été faites. C'est dommage, vous l'avez souhaité, vous l'avez fait, vous êtes le Président, on ne va pas entrer en opposition dès à présent là-dessus. Mais cela ne correspond pas aux accords qui ont été pris.

En ce qui concerne ces délégations qui ont été attribuées et qui ont été négociées, il est clair que nous les avons découvertes sur la table lors de la Commission. Nous souhaitons que les élus en charge d'une délégation puissent au moins lire les rapports avant. Nous en avons parlé ce matin au Bureau. Vous avez modifié votre position afin que ceux qui ont une délégation aient la capacité de travailler ou au moins de ne pas forcément entériner ce qui a été décidé et de donner un avis dans le cadre d'une démarche positive et constructive, je crois que c'est important.

Il y a tout de même quelque chose qui sur le fond est dommageable, c'est que lorsqu'il s'agit d'élections à l'intérieur des différentes Commissions, il y a une ventilation en fonction de la représentativité de l'ensemble des membres de ces Commissions. Ce qui est plus dommageable, c'est que lorsque des nominations sont prises directement par le Président, toutes ces nominations sont systématiquement pour votre groupe ou pour ceux qui vous soutiennent dans cet hémicycle. Elles ne sont pas proportionnelles à la représentation de la totalité de l'hémicycle, ce qui n'est conforme ni à l'esprit, ni à la lettre de notre accord.

Voilà ce que je voulais souligner au début de ce fonctionnement sachant que vous avez, avec nous, le soutien très clair d'une démarche positive pour faire fonctionner cette Communauté Urbaine dans le cadre de la rigueur qui s'impose sûrement et dans le

cadre de la volonté de développement de notre Communauté Urbaine pour le bienfait de ses 18 communes et de ses habitants. Nous aurons donc une démarche bienveillante, mais toujours constructive et critique quand il le faut.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Muselier. Premièrement, je remarque que c'est presque un satisfecit, qu'il n'y a pas grand chose qui va mal et que globalement, tout va bien. Sachez qu'au niveau du respect, celui-ci va de part et d'autre et qu'il doit être partagé, comme la gouvernance.

Deuxièmement, je rappelle que c'est le Président qui donne les délégations. Tout comme M. le Maire de Marseille donne des délégations à ses adjoints et à ses conseillers municipaux, le Président de la Communauté Urbaine donne les délégations. Cela a été acté comme tel dans l'accord de gouvernance. L'accord de gouvernance a été respecté dans toutes les composantes qui faisaient partie de cet accord. Ne me demandez pas de mettre de l'accord de gouvernance dans ce qui n'était pas prévu par l'accord de gouvernance.

Sinon, la démarche constructive, je l'ai aussi vous le savez ; le respect, je l'ai et je crois que les choses pourront continuer à aller comme cela. Je vous remercie de l'esprit positif dont vous avez fait preuve

FCT 001-28/06/08 CC - Constitution de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Election des membres

DAJ 08/1360/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce sont les mêmes membres que la Commission d'appel d'offres ouvert.

Membres titulaires :	Membres suppléants
respectifs :	
- M. Bernard Morel	- M. Benoît Payan
- M. Marc Poggiale	- M. Alain Croce
- M. Bernard Jacquier	- M. Jean-Louis Tixier
- M. Xavier Cachard	- M. Jean-Marc Benzi
- M. Jean-Marc Corteggiani	- M. Henri Ruggeri

Il s'agit de désignations, il faut donc pour respecter la loi participer à un vote formel à bulletins secrets.

(Protestations. Des élus souhaitent une élection à main levée)

Si on le fait à main levée, comme il s'agit de personnes physiques, cette délibération pourra être attaquée, il faut le savoir.

Est-ce que tous les Présidents de groupe sont d'accord pour procéder à un vote à main levée ?

(Assentiment des Présidents de groupe)

Qui est pour la liste que je viens d'énoncer ? Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission de Délégation de Service Public est donc constituée.

Sont élus en qualité de titulaires :

- M. Bernard Morel
- M. Marc Poggiale
- M. Bernard Jacquier
- M. Xavier Cachard
- M. Jean-Marc Corteggiani

et en qualité de titulaires respectifs :

- M. Benoît Payan
- M. Alain Croce
- M. Jean-Louis Tixier
- M. Jean-Marc Benzi
- M. Henri Ruggeri

FCT 002-28/06/08 CC - Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation des représentants des associations locales

DAJ 08/1597/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Ces représentants sont :

- M. Monique Cordier : Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier de Marseille et des communes environnantes (CIQ),
- M. Philippe Montguers : Union Département des Associations Familiales (U.D.A.F. 13),
- M. Jean-Robert Charpentier : Consommation, Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V.),
- M. Georges Aillaud : Union Départementale Vie et Nature 13 (U.D.V.N. 13),
- M. Jean Bernard : Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Consultative des Services Publics Locaux est constituée.

FCT 003-28/06/08 CC - Rapport d'activités 2007 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

DASCO 08/1571/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 004-28/06/08 CC - Approbation du compte administratif 2007

DBU 08/1507/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Le compte administratif est établi selon la nomenclature M14 pour le budget principal, et selon la nomenclature M4 pour les budgets annexes des services de l'Eau et Assainissement, du Crématorium, des Ports de Plaisance et du Marché d'Intérêt National. Il est proposé de voter le compte administratif 2007 de la Communauté Urbaine qui présente des résultats de clôture identiques à ceux constatés dans le compte de gestion présenté par notre Receveur des Finances.

Monsieur Jean-Pierre Giorgi, rapporteur, avez-vous une intervention à faire ?

Monsieur GIORGI.- La Commission s'est prononcée favorablement.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, chers collègues, la présentation et le débat du compte administratif s'inscrivent dans le prolongement de ce qui a été dit concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Et je serais tenté de dire que l'essentiel a été énoncé, concernant la gestion budgétaire de notre EPCI, le besoin d'une évaluation parfaitement transparente de la situation financière avec le lancement de l'audit financier que vous nous proposez au rapport n°21, afin d'être en mesure d'opérer le tournant attendu pour une nouvelle orientation stratégique.

Car, c'est la singularité de ce compte administratif 2007 : il est le dernier de la mandature précédente, en année pleine.

En ce sens, s'il est une caractéristique que nous retiendrons de ce compte administratif, c'est qu'au fond, il symbolise le bilan d'une mandature qui s'est ouverte par "*une grande promesse*" au plein sens du terme et pas du tout au sens péjoratif et qui se termine de fait par une incapacité de Marseille Provence Métropole à dégager toute dynamique de développement solidaire, tel que cela a été évoqué par plusieurs orateurs avant moi.

Trois exemples :

La Chambre Régionale des Comptes souligne la question des déchets et le décalage entre la contribution des habitants par le biais de la TEOM et le service rendu qui est inégal selon les lieux et les moments.

Je vous passerais le détail des chiffres mais je dirais qu'il y a de fait un certain nombre d'inégalités qu'il nous faudra régler et qui apparaît de manière claire et nette dans ce compte administratif.

D'autant plus que le sentiment d'injustice que peuvent percevoir certains de nos concitoyens a été aggravé par l'instauration de l'impôt communautaire sur les familles, malgré l'engagement solennel en début de mandat de ne pas y recourir.

Deuxième exemple, sur l'habitat, on peut remarquer que seulement 25,16% des crédits ont été effectivement utilisés. Cela tranche singulièrement avec le fait que globalement, il y a une réalisation de 95 à 98% des dépenses sur l'année 2007 avec 101 à 102% en recettes, ce qui est là le témoignage d'une gestion tout à fait convenable.

Je passerais sur le fait que la situation s'est « améliorée », moyennant la diminution de 50% de la Dotation de Solidarité aux communes.

De ce point de vue, il faut souligner qu'il y aura à revenir sur la conception même de cette DSC qui est obligatoire pour les Communautés Urbaines. Alors que la moyenne de DSC des communes est de 12,36 € par habitant sur l'ensemble de Marseille Provence Métropole, elle est de 7,60 € pour Marseille et de 152,40€ pour la commune qui en bénéficie le plus. Tant mieux pour elle, mais on ne voit pas en quoi cela participe à une politique qui devrait se poursuivre et comment on pourrait continuer ainsi à prétendre pour réduire les

inégalités entre les communes du territoire pourtant cela faisait bien partie du document de 2001.

Le compte administratif que nous avons à approuver aujourd'hui est aussi le reflet des effets conjugués des désengagements de l'Etat depuis 2002 (comme pour le tramway), d'une absence de réelle programmation des investissements et d'une absence de recherche de coopération/mutualisation pour les investissements les plus structurants.

Monsieur le Président, au-delà du caractère administratif de ce compte 2007, il y a donc sur le fond, un quitus politique à exprimer sur la base des choix qui ont fondé l'exercice budgétaire 2007 et les précédents. Des choix, je le rappelle, sur lesquels le groupe Communistes et Partenaires s'est régulièrement et fréquemment opposé depuis 2004 au moment de leur présentation au Budget Principal comme au Budget Supplémentaire d'abord de l'augmentation de la TEOM puis surtout l'année suivante de l'instauration de l'impôt supplémentaire sur les ménages. Il n'est donc pas concevable d'approuver in fine, ce que les élus Communistes et Partenaires du précédent mandat ont rejeté en 2007.

Pour autant, nous souhaitons saisir l'opportunité de cette nouvelle gouvernance pour ouvrir une autre page et signifier notre entière disponibilité à travailler d'autres orientations et d'autres constructions.

C'est le sens que nous donnons à notre abstention.

Enfin, Monsieur le Président, un mot sur le débat initié par deux intervenants sur le débat de la CRC.

Ce débat a attiré notre attention sur la nécessité de bien évaluer nos capacités d'investissement. Cela rend encore plus nécessaire l'audit financier qui sera un outil pour l'ensemble des 157 conseillers communautaires que nous sommes.

Quel que soit notre positionnement dans l'institution et quelle que soit notre histoire, depuis 2000. Et j'ai envie de dire que c'est cet audit complet qui devra être communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires.

Ce débat, initié par deux de mes collègues, attire également notre attention sur les rapports entre conduite des financements, notamment ceux consacrés aux investissements structurants et maîtrise de la fiscalité, notamment celle qui concerne les familles dont nous avons combattu vivement, et j'ai envie de dire dont nous avons combattu ensemble avec les élus de Gauche, l'instauration en 2005.

Nous devons nous garder toutefois d'une vision purement comptable de la situation. Un avenir positif passe manifestement par le développement des synergies avec les grandes collectivités territoriales et par les coopérations avec les Communautés d'agglomérations voisines qui souvent ont beaucoup plus de savoir-faire que nous qui sommes une jeune institution et qui ont souvent une profondeur historique supérieure à la nôtre.

Cela passe aussi par le fait de ne pas exonérer l'Etat de ses responsabilités, notamment concernant les grands investissements structurants mais aussi vis-à-vis de ce qui est le plus grand problème de notre EPCI, la situation objective de la plus grande Ville de France dans le domaine de la pauvreté, la grande ville de France la plus pauvre du territoire, tant du point de vue du potentiel fiscal, quatre taxes, que du point de vue du revenu de ses habitants.

Pour terminer, je dirais que la question de la Loi de Finances 2009 a été évoquée comme pouvant être un facteur d'aggravation de la situation, ce n'est pas impossible. Je lisais hier, qu'il était question de changer le seuil des entreprises soumises au Versement Transport et de le passer de 10 à 11 ou de 9 à 10. Je pense que cela aurait des conséquences sur une recette qui n'a pas besoin de cela.

Pour conclure, je proposerais peut-être Monsieur le Président, de mobiliser l'ensemble des parlementaires de ce territoire, ceux qui siègent dans cette assemblée et ceux qui n'y siègent pas ou ceux qui y siègeront peut-être les élections sénatoriales, de manière à ce qu'ils s'investissent pleinement dans l'élaboration de la loi de Finances 2009. On sait que l'élaboration de la loi de finances est complexe. Quelquefois, des petits détails dus à une absence en Commission peuvent coûter cher à la sortie. Donc, je vous propose que l'on ait ce travail et que tous les députés et sénateurs qui se sentent concernés pourraient aider à ce que la loi de finances 2009 soit la plus favorable à Marseille Provence Métropole.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis 2004, notre groupe a refusé de voter les budgets de notre Communauté Urbaine pour ne pas être associé aux carences de sa gestion, carences que chacun reconnaissait, y compris la plupart des Maires, sans aller jusqu'à voter comme nous.

Nous avons soumis à la censure du tribunal administratif les budgets 2006 et 2007 en raison de leur manque de sincérité et nous restons dans l'attente des jugements.

Nous avons voté contre les comptes administratifs 2005 et 2006.

Le compte administratif 2007 est-il si différent de ses prédécesseurs ?

Pour vous forger une opinion, je vous propose d'examiner 3 grands indicateurs.

Premier indicateur : où en est notre capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement ?

En 2007, nous constatons que les dépenses de fonctionnement augmentent apparemment de +2,8% soit déjà plus vite que l'inflation. Mais que serait cette évolution sans la réduction de la dotation de solidarité communautaire de 11 M€ ?

En neutralisant l'effet reversement de fiscalité aux communes, les dépenses de fonctionnement progressent en réalité de +6,4%. Notre maîtrise apparente de la croissance des dépenses est donc toute relative, ce sont les communes qui l'ont payée !

Deuxième indicateur : où en est notre capacité à investir ?

Cette capacité à investir, j'ajouterais durablement, se mesure avec l'autofinancement. En 2007 comme en 2006, l'autofinancement affiché est de 40 M€, soit un taux d'épargne de 7% ce qui est classiquement considéré comme un plancher en deçà duquel il ne peut pas aller.

Sur ce point, nous sommes donc déjà à la limite basse. Mais ce qui est plus fâcheux, c'est l'évolution de l'usage de cet autofinancement.

En 2006, il servait apparemment à couvrir le remboursement du capital de la dette et à financer une infime partie de nos investissements. En 2007, il n'arrive même plus à couvrir le remboursement du capital de la dette.

Nous sommes réellement dans la spirale de l'endettement nous empruntons pour rembourser.

Troisième indicateur justement : où en est la dette ?

Faute de dégager un autofinancement suffisant, notre dette augmente encore de 150 M€ supplémentaires en 2007. Et je ne parle que du budget général.

Au 31 décembre 2007, la dette est de 1 milliard 77 M€.

Ce chiffre ne vous parle peut-être pas.

Ce qui vous parlera à coup sûr, c'est que cette dette représente 140% de nos recettes réelles de fonctionnement là où la moyenne constatée dans les Communautés Urbaines est de 80%. Et encore cette moyenne des Communautés Urbaines est nettement tirée vers le haut par nos résultats.

Au vu de ces trois indicateurs, maîtrise des dépenses de fonctionnement, capacité à investir, endettement, il est clair que les voyants sont dans le rouge.

Ce compte administratif 2007 clôture la mandature passée et marque l'absolue nécessité de gérer autrement.

C'est dans cet esprit que notre groupe, tourné vers la nouvelle mandature qui s'engage et la mise en place d'une nouvelle façon de gérer, s'abstiendra sur le compte administratif 2007.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, le compte administratif 2007 qui est soumis à notre approbation est le dernier compte budgétaire de la mandature que nous avons eu l'honneur de conduire sous la présidence de Jean-Claude Gaudin, vous l'avez souligné.

L'examen technique des résultats de ce compte administratif 2007 démontre d'une part une confirmation de la stabilisation des dépenses de fonctionnement déjà constatée en 2006, d'autre part, une poursuite soutenue de nos efforts d'équipement, et une nouvelle couverture des emprunts assurée par nos ressources propres, conformément aux règles de l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte, nous observons que les résultats de l'année 2007 s'inscrivent dans la tendance constatée en 2006. Les efforts de gestion que nous avons réussi à mener lors de notre mandature nous permettent de dégager aujourd'hui un excédent net de clôture de près de 80 M€. Ce solde disponible sera repris au prochain budget supplémentaire.

Il faut encore relever que les crédits de paiement votés en 2007 en faveur de l'équipement du territoire communautaire ont été réalisés à hauteur de 340 M€, soit 93% des prévisions. Cette performance concerne aussi bien l'exercice de notre compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire que celle portant sur la protection de l'environnement ou sur le développement de l'aménagement économique.

Ce compte administratif est ainsi l'occasion de faire le bilan de nos actions. Malgré toutes les critiques que l'on a pu entendre ou que l'on entend encore sur notre gestion financière, je dois rappeler que nous avons mis en chantier, lors de notre mandature, la plupart des équipements structurants nécessaires au développement de Marseille Provence Métropole.

C'est ainsi plus d'1.7 M€ que nous aurons investis en 6 ans sur l'ensemble de nos communes. C'est plus de 1700 euros par habitant qui ont été investis depuis 2001 dans les grands chantiers structurants afin d'améliorer le cadre de vie et les services offerts à la population.

Je citerais les transports pour lesquels nous avons programmé plus de 800 M€ dans l'opération métro tramway, avec une participation dérisoire, il faut le souligner, de la Région et du Département.

A ces investissements, il faut ajouter une participation à l'amélioration des transports urbains et scolaires sur tout le territoire communautaire. Il faut encore rappeler qu'au titre du fonctionnement, nous avons versé à la RTM entre 2001 et 2007, une contribution globale de près de 690 M€. Il faut aussi mentionner les aménagements de la gare Saint Charles à Marseille, pour lesquels Marseille Provence Métropole a été le plus gros contributeur de l'ensemble des opérateurs.

Je me dois également de vous rappeler les autres actions que nous avons lancées et soutenues sur l'ensemble de nos communes toujours en concertation avec les Maires, conformément à leurs désirs, conformément aux programmes qui leur ont permis d'être élus dans leur propre commune : les équipements de voirie, les multiples parcs de stationnement sur la ville, et sur Marseille, la création des tunnels de la Major et de Saint Charles, ainsi que la programmation de l'axe littoral Nord Sud. Je mentionne également les équipements pour la collecte et le traitement des déchets, les travaux d'équipement sur les réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que les stations d'épuration de La Ciotat, Ceyreste, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Cassis, Châteauneuf-les-Martigues, et Marseille Géolide, pour lesquels nous avons investi 213 M€.

Je vais ajouter aussi les équipements portuaires sur les différentes communes de notre territoire : le pôle nautique de La Ciotat pour la grande plaisance, les aménagements programmés des différentes ZAC ou zones d'activité pour aider nos Maires dans le développement des communes sans oublier le soutien à l'économie de la connaissance et aux nouvelles technologies en liaison avec les pôles de compétitivité labellisés sur notre territoire.

Enfin, je rappelle notre soutien sans faille à l'établissement public d'Euroméditerranée, fer de lance du renouveau économique et urbain de notre métropole.

Je me devais de vous remettre en mémoire, l'ensemble des actions structurantes que nous avons menées avec détermination durant cette mandature car dans un esprit de solidarité et de concertation avec les Maires de nos différentes communes, en tenant compte de nos différences mais aussi de nos complémentarités, nous avons voulu avant tout être au service de notre population.

En mutualisant les potentialités afin de créer les conditions d'un développement harmonieux de notre territoire, en favorisant les projets innovants afin de dynamiser l'activité économique et la création d'emplois, en engageant enfin la Communauté Urbaine dans un processus dynamique partagé de création et de richesses futures afin de redonner un rayonnement légitime aux différentes communes de notre territoire.

Tout ce qui a été impulsé par MPM durant notre dernière mandature participe à l'élan retrouvé de notre agglomération. Nous avons engagé la dynamique, nous avons ramené la confiance, nous avons su séduire à l'extérieur, nous avons servi nos populations, nous avons préparé l'avenir, ce compte administratif le prouve, c'est la raison pour laquelle nous voterons pour.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Comme les dispositions légales l'exigent, je demanderai au Président en exercice en 2007 de sortir pendant le vote.

(M. Jean-Claude Gaudin quitte la séance)

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Abstention du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Abstention de Mme Mattei et de MM. Illac et Ounanian

Abstention de Mmes Jouandon, Colin, Goelzer, Legal et de MM. Lavie, Le Disses, Brunel, Denis, Lo lacono, Pontous

Vote contre de Mme Karboviac et de MM. Bertrand, Campioni, Sorge

**FCT 005-28/06/08 CC - Approbation du Compte de Gestion de la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relatif à l'exercice 2007.**

DBU 08/1506/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 006-28/06/08 CC - Affectation de Résultat de Fonctionnement de
l'exercice 2007 - Budget Général et Budgets Annexes**

DBU 08/1528/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 007-28/06/08 CC - Réforme de l'instruction budgétaire M4 - Adoption du
régime optionnel de budgétisation des provisions pour les budgets annexes**

DBU 08/1504/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 008-28/06/08 CC - Exonération du versement transport de l'association
La Ligue de l'Enseignement**

DBU 08/1500/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 009-28/06/08 CC - Taxe Locale d'Equipement - Remise gracieuse des
majorations et intérêts de retard.**

DBU 08/1391/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 010-28/06/08 CC - Marché d'Intérêt National de Marseille (MIN)
Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le Marché d'Intérêt
National des Arnavaux (14ème) et de Saumaty (16ème)**

DBU 08/1512/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport est retiré.

**FCT 011-28/06/08 CC - Dégrevement sur titres de recettes aux particuliers
pour des branchements effectués Traverse Rampal à Marseille (12ème arrdt)**

DEASRVS 08/1127/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 012-28/06/08 CC - Comité technique paritaire - Fixation du nombre de représentants de l'Administration et du personnel

DGRH 08/1235/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Le nombre de représentants était de 7, il passe à 8.

Monsieur MUSELIER.- C'est conforme à ma première intervention en début de séance concernant la fixation du nombre de représentants. Nous demandons à ce qu'une parité politique soit faite dans la composition de ce Comité et nous souhaitons avoir de votre part une réponse positive.

Dans le cas contraire, nous voterons contre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport ne fixe que le nombre et ne désigne pas les personnes. Je vous demande de voter sur la fixation du nombre qui passe de 7 à 8. Il n'est pas question de désigner les représentants aujourd'hui.

D'autre part, l'accord de gouvernance ne prévoit pas le cas du Comité Technique Paritaire.

Monsieur CHENOZ.- On peut le demander. On le demande.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je respecte la parité dans l'accord de gouvernance, dans tout l'accord de gouvernance et rien que l'accord de gouvernance. Le CTP n'était pas dans l'accord de gouvernance. Je procède par arrêté sur différentes désignations parce que cela relève de mes attributions et pouvoirs de Président. Je vous demande de voter sur un nombre de représentants, il n'est pas question de répartir les postes, ni les personnes.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, l'accord de gouvernance, rien que l'accord de gouvernance... Il y a déjà eu des coups des canifs dans l'accord de gouvernance, Monsieur le Président si vous reprenez la totalité de l'accord. On ne va pas revenir là-dessus. Je crois que sur la lettre et sur la forme, il y a normalement, comme cela a été fait à Bordeaux, des délégations de signature qui n'existaient pas chez nous.

Il y a notamment une désignation dans le cadre d'un périmètre qui a été modifiée. Aujourd'hui, il y a un rapport sur un nombre de personnes siégeant au Comité Technique Paritaire. Bien entendu, nous acceptons ce rapport. Mais ce que nous souhaitons, conformément à l'accord de gouvernance, c'est que dans le cadre des désignations qui sont faites par le Président, elles ne soient pas faites unilatéralement par le Président, tout seul dans son bureau en fonction de sa démarche personnelle, mais parallèlement à l'équilibre politique qui existe et nous demandons à avoir sur ces 8 sièges, des sièges représentant notre sensibilité politique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Muselier, lorsque nous avons, devant l'ensemble des Maires, décidé l'accord de gouvernance, nous nous en sommes tenus à des textes, c'est-à-dire le texte de fond pour la mandature, la répartition des Vice-présidents, les périmètres avec bien entendu, l'idée que c'était le Président qui délégait. Et si un des périmètres n'a pas été respecté, c'est à la demande d'un élu qui n'acceptait pas la délégation que je lui donnais. Je lui ai donné une autre délégation, avec son accord sur le moment et plus ensuite, peu importe, sinon, il était délégué aux cimetières, ce qu'il ne voulait pas. Ce n'est pas moi qui suis en cause mais c'est le Président qui donne les délégations et je ne renoncerai pas à ce droit.

Monsieur CHENOZ.- Je souhaiterais intervenir.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je réponds à M. Muselier pour l'instant.

D'autre part, ceci n'était pas dans l'accord de mandature. Les textes prévoyaient les organismes associés et le CTP n'est pas un organisme associé que je sache.

Je ne reviendrai pas sur les nominations que je vais faire par arrêté pour le CTP qui relèvent de mes attributions. Elles sont de ma responsabilité.

(Brouhaha)

C'est le Président qui donne les délégations. J'ai proposé une délégation à M. Chenoz, il l'a refusé. Nous en avons discuté ensemble, j'ai trouvé une autre délégation. Ensuite, s'il ne la prend pas, il peut toujours en démissionner, c'est son problème.

Intervenez rapidement Monsieur Chenoz, nous sommes déjà en retard.

Monsieur CHENOZ.- Très rapidement, je voudrais apporter une précision. Lorsque je suis venu dans votre bureau, vous m'avez accueilli d'une manière très sympathique. Vous m'avez dit textuellement (je n'en aurais pas parlé, mais je vais le faire devant tout le monde puisque vous en parlez) : « *M. Mennucci ne veut pas que vous ayez cette délégation* »...

(Tumulte)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Chenoz, je ne vous ai pas dit cela comme ça et vous le savez très bien.

Monsieur CHENOZ.- On l'accepte, vous avez le pouvoir de donner les délégations, on l'a bien compris. Mais je pense que pendant 13 ans, sur le centre-ville de Marseille et le Vieux Port, j'ai fait mes preuves avec mon équipe. Je pense que si les ordres viennent de la rue Montgrand, c'est une autre chose.

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas rue Montgrand, c'est 125 la Canebière !

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Chenoz, les ordres viennent du Pharo, du bureau qui est situé au-dessus de cet hémicycle, sachez-le, et de nulle part ailleurs.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi, Pene, Essayan, Piccirillo, Leotard, et Tornor votant pour

FCT 013-28/06/08 CC - Définition d'emplois créés à la nomenclature

DGRH 08/1499/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 014-28/06/08 CC - Titres restaurant du personnel communautaire - Revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant

DGRH 08/1584/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Le personnel communautaire bénéficie de tickets restaurant d'une valeur de 6.10 euros. L'objet du rapport est d'augmenter la valeur faciale du ticket et de la porter à 7 euros, conformément aux dispositions réglementaires, MPM prenant en charge 60% du montant, soit 4.20 euros par titre et 2.80 euros seront à la charge de l'agent.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 015-28/06/08 CC - Participation des agents communautaires aux manifestations pédestres du Marseille- Cassis.

DCOM 08/1172/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 016-28/06/08 CC - Réforme de véhicules légers et de véhicules utilitaires de poids inférieur à 3,5 T et de véhicules deux roues

DPLAG 08/1339/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 017-28/06/08 CC - Travaux dans les locaux des secteurs affectés à la Direction de la Propreté Urbaine - Création d'une opération et affectation d'une Autorisation de Programme associée à la diminution d'une Autorisation de Programme existante

DPUAG 08/1160/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 018-28/06/08 CC - Plafonnement des indemnités de fonction et des rémunérations des Conseillers communautaires - Ecrêtement et reversion - Etat récapitulatif

DASCO 08/1575/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Il vous a été transmis.

Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 019-28/06/08 CC - Modification de la Composition du Bureau

DASCO 08/1572/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai, en ma qualité de Président, la faculté de donner des délégations de fonction à des conseillers communautaires non Vice-présidents. La présente délibération a pour but de permettre à des conseillers communautaires titulaires de délégation fonctionnelle non Vice-président d'être également membre du Bureau.

Dans le cadre d'une gouvernance partagée, je confierai, dès cette délibération approuvée, la délégation à l'économie à M. Guy Tessier qui pourra participer ainsi au prochain Bureau et je donnerai, comme il s'agit d'un équilibre, une délégation des relations avec les collectivités territoriales et avec les EPCI à M. Molino qui lui est déjà membre du Bureau puisqu'il est Vice-président Maire.

Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 020-28/06/08 CC - Audit environnemental, technique, juridique et financier de la délégation de service public relative à la conception, au financement, à la réalisation et à l'exploitation d'un centre multifilière pour le traitement des déchets ménagers résiduels produits sur le territoire communautaire - validation du cahier des charges

DGEEAG 08/1577/CC

Monsieur ROUZAUD.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le Conseil de Communauté avait approuvé lors de la précédente mandature une délégation de service public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre multifilière pour le traitement des déchets ménagers résiduels produits sur le territoire communautaire. Cette délégation a été confiée à URBASER VALORGA pour une durée de 23 ans et comprend des installations de tri, méthanisation, compostage et d'incinération.

Or, dans le cadre du contrat communautaire partagé et validé par tous, et dont parlait Renaud Muselier auparavant, nous avons souhaité nous appuyer sur un audit environnemental, technique, financier et juridique pouvant éclairer l'assemblée sur l'évolution de l'outil.

Il est donc proposé par le présent rapport d'approuver le cahier des charges et le lancement d'une consultation pour mener cet audit à terme.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, chers collègues, je veux tout de suite vous dire que le groupe communiste approuve des deux mains le lancement de l'audit environnemental, technique, juridique et financier que vous nous proposez aujourd'hui.

Nous connaissons tous les interrogations, les controverses qu'a suscité le projet d'incinération des déchets de Marseille Provence Métropole. La mobilisation populaire témoigne de la vive émotion que ce projet a suscité. Elle témoigne également, que devant l'enjeu majeur de société que représente la protection de l'environnement et de la santé humaine, nos concitoyens ne comptent pas se laisser abuser par les intérêts financiers qui dominent souvent dans les prises de décisions de la collectivité publique.

On mesure là ce que les élus communistes ne cessent de dire depuis le début. Transparence et démocratie sont des exigences cruciales, des atouts pour la réussite d'un projet qui touche à la conception même du développement durable pour nos territoires. Leur absence ou leur insuffisante mise en œuvre n'ont généré qu'inquiétudes et mécontentements. Les populations ont trop eu l'expérience, dans la France entière, d'usines rejetant des produits dits anodins qui se révèlent ensuite toxiques.

En annulant la délibération de notre assemblée qui déluguait la réalisation et la gestion du centre multifilière de traitement des déchets incluant une grande part d'incinération à la société URBASER-VALORGA, le tribunal administratif nous donne l'occasion de retravailler et faire évoluer cet équipement.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous demande solennellement de ne pas faire appel de la décision du tribunal administratif pour donner toute sa chance à une solution alternative à l'incinérateur. Ce moment tant attendu doit susciter l'émergence d'une solution enfin élaborée et partagée par tous.

Nous le savons tous ici : les collectivités locales, les EPCI, les élus et les associations citoyennes du territoire concerné ou voisin de cette installation dans la Zone Industrielle de Fos, ont émis leur opposition à un projet qu'ils vivent plus comme une volonté de notre Communauté Urbaine d'exporter le traitement de ses déchets, en leur imposant un choix auquel ils n'ont pas été associés, que comme une contribution à une solution cohérente pour doter le département d'un traitement moderne, préservant l'environnement et la santé.

A Marseille même, de très nombreuses voix, dont la mienne, se sont toujours fait entendre pour demander l'examen d'autres possibilités.

Nous devons construire l'avenir commun en partenariat avec les autres agglomérations de la région urbaine de Marseille-Aix. Nous ne pouvons faire cavalier seul dans un dossier majeur d'aménagement de notre territoire. Il est grand temps d'ouvrir la page d'une métropolisation partagée et solidaire.

De ce point de vue, je veux exprimer ici les propositions alternatives, cohérentes, que notre groupe veut vous faire aujourd'hui.

Nous proposons de mettre le maximum de transparence et de démocratie pour créer les conditions d'une évolution sereine et responsable du débat, jusque dans ses dimensions citoyennes, une dimension indispensable pour aboutir à un projet partagé.

Il nous faut avoir le courage d'une solution ambitieuse, fondée sur la réduction des déchets à la source, le tri sélectif, le recyclage la méthanisation et le compostage, le stockage, afin d'écartier tout recours à l'incinération. Cette dernière solution très souvent et légitimement suspectée et rejetée, qui plus est coûteuse pour les contribuables, peut-elle encore être considérée comme une solution d'avenir ? Rien n'est moins sûr.

Alors profitons de la situation nouvelle créée pour travailler à transformer le contrat avec EVERE pour supprimer l'incinération et augmenter la capacité de méthanisation et de compostage du site.

Enfin, et en complémentarité, ne faut-il étudier sérieusement la possibilité de poursuivre l'exploitation de la décharge d'Entressen ?

(Manifestations dans la salle)

Celle-ci est aujourd'hui réhabilitée. Le Bureau de notre assemblée a encore voté ce matin même un avenant pour la poursuite du réaménagement du centre de stockage des déchets de La Crau. La Communauté Urbaine a investi des sommes considérables pour la mettre aux normes, le Maire de Marseille en a témoigné tout à l'heure. Demandons donc à l'Europe de réviser sa position. Invitons les commissaires et les techniciens de l'institution européenne à vérifier la fiabilité et la conformité de cet équipement. Plus rien n'oblige celle-ci, l'Europe, de nous imposer ses directives surtout quand elles n'ont plus d'objet.

Faisons ce travail avec toutes les collectivités et intercommunalités concernées, avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région. Et mutualisons les projets et les moyens.

Quant au surcoût que pourrait occasionner l'abandon de l'incinérateur, attendons bien entendu les résultats de l'audit que nous engageons aujourd'hui.

Notre seule légitimité ici est de garantir l'intérêt général, d'agir pour la prospérité et le bien être de nos populations qu'il faut savoir entendre.

(Applaudissements)

Monsieur ASSANTE. - Monsieur le Président, chers collègues, on a bien compris tout au long de cette matinée que vous saurez nous rappeler à chaque occasion qu'il y a eu un accord de gouvernance et que cet accord de gouvernance vous permettra de faire un certain nombre de choses. Nous, nous devons rester dans le cadre de cet accord qui a été défini et vous, de votre côté, tout ce qui n'a pas été mis à l'intérieur de cet accord de gouvernance, vous permettra d'exploiter cette situation puisque cela n'a pas été écrit. Vous l'avez rappelé à plusieurs reprises. Et différents intervenants au cours de la matinée, si nous n'avions pas écouté vos propos, nous l'ont rappelé.

Donc, nous, nous restons dans le cadre de l'accord de gouvernance que nous avons signé et dans cet accord de gouvernance, il y a effectivement une demande concernant un audit technique, juridique, financier, environnemental, qui devrait être lancé pour cette solution multifilière de traitement des déchets qui se met en place, qui se réalise et se construit aujourd'hui et dont les premiers tests ont été réalisés par l'entreprise adjudicataire.

Nous disons qu'à partir du moment où nous avons lancé cette idée et que nous l'avons maintenue, défendue, il n'y a aucune raison de s'élever contre cet audit. Sur le plan juridique, chers collègues, avoir 35 procédures en cours, ou terminées qui ont étudié toutes les possibilités et ici un certain nombre de nos collègues ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour nous rappeler que nous avons à suivre juridiquement ce dossier. Que va trouver de plus l'audit juridique que ce que vos propres conseillers et vos propres avocats ont traité et vu sur 35 procédures en première instance, en appel ou en Conseil d'Etat ; celles-ci ont été largement jugées.

Sur ces 35 procédures, certaines ne sont pas terminées, mais la majorité est terminée. Seulement trois n'étaient pas favorables et, en appel, ont chaque fois été consolidées et confirmées. Donc pourquoi refuser l'audit juridique ?

Pourquoi refuser un audit environnemental ? Car Monsieur Dutoit, on ne fait pas un audit environnemental sur ce que l'on pense, sur ce que l'on projette, sur ce que l'on envisage, sur ce que l'on veut, mais en fonction des lois et des règlements qui s'appliquent dans ce pays et on ne peut pas mettre en évidence à un endroit une définition environnementale qui soit à Lille confortable, qui soit à Bègles confortable, qui soit à Strasbourg confortable, qui soit à Lyon confortable et qui ne le serait pas ici uniquement parce que certains ont pensé depuis le début qu'elle ne devait pas s'appliquer ici. Pour quelle raison nous opposerions-nous à cela ? Jamais. Continuons à être favorable à cela.

Pourquoi ne pas demander un audit financier pour ceux de votre groupe qui demandent de le faire, pour savoir si tout a été bien suivi, si tout a été bien fait et ce que cela coûtera finalement, in fine si vous alliez jusqu'au bout de l'idée de certains qui disent « *il faut tout arrêter, il faut casser* » ou alors comme ce matin « *On garde le reste car l'usine de tri c'est bien, parce que l'unité de compostage, c'est bien, parce que la méthanisation, c'est bien. Mais in fine, il n'y a que l'incinérateur que l'on ne devrait pas avoir* ». Ce n'est pas simple sur le plan juridique de dissocier dans un contrat ce qui a été associé et constitué.

Sur le plan financier, nous sommes tout à fait d'accord. Car quand on a écouté ce qui a été dit ce matin sur le plan financier, pas toujours avec la plus grande élégance, on sait qu'il va falloir être rigoureux de ce point de vue.

Et nous sommes tout à fait favorables à ce que l'on fasse cet audit et que l'on nous dise si on arrête ce que cela va nous coûter en dédit : 250, 300, 350 M€. Ce sera dit, ce sera fait.

Mais Monsieur Dutoit, ne tirez pas déjà les conclusions de cet audit en pensant que celui-ci va confirmer que l'incinération ne sera pas retenue. Car dans vos propos à l'instant, vous laissez sous-entendre que dans tous les cas, c'en était fini de ce point de vue et vous rentrez déjà dans la communication, dans le relationnel, dans la discussion avec les autres qui permettront de mettre en place une autre solution.

Laissez-les au moins terminer leurs travaux, qu'ils consultent, qu'ils échangent, qu'ils regardent les documents. On sait bien que certains d'entre vous accompagneront l'écriture de ce document. Pour autant, restons dans les termes que vous avez employés, dans la sincérité, la transparence, l'équité. Et ne préjugez pas avant de ce que dira cet audit.

Si tout était comme ça Monsieur le Président, j'arrêteraient mon intervention. Mais toutes choses étant égales par ailleurs, il y a eu la conclusion du tribunal administratif ces derniers jours qui a indiqué que la délibération du 13 mai 2005 était annulée. Là, on n'est plus dans l'accord de gouvernance. Dans ce document, Monsieur le Président, vous n'avez pas écrit que s'il y avait les résultats du tribunal, cela pouvait mettre en cause l'accord de gouvernance.

Vous avez rappelé que si ce n'est pas écrit dans le document, à ce moment-là, on peut revoir les choses différemment. Si vous voulez rester dans l'accord de gouvernance, il faut prendre une nouvelle délibération pour que les choses soient toujours dans les mêmes conditions.

(Applaudissements)

Et je vous ai fait parvenir dans les délais, un amendement que vous avez enregistré, sur lequel chacun de nos collègues vont pouvoir s'exprimer pour remettre les choses à ce qu'elles étaient à l'origine. Car effectivement, il n'y a pas besoin de faire appel, Monsieur Dutoit, une simple délibération permet de régulariser la situation et de rester dans la procédure telle qu'elle était initialement prévue.

Il suffit simplement dans cette délibération, de confirmer ce qui avait été pris et de mettre les deux annexes que l'on nous a reproché de ne pas avoir mis à l'intérieur de ce document. Et ainsi, nous revenons à la procédure normale, nous revenons dans le cadre de l'accord de gouvernance. Vous pouvez lancer votre audit, on attendra les conclusions de cet audit en octobre et nous délibérerons à ce moment sur les conclusions de cet audit.

Car très sincèrement, Monsieur le Président, si vous ne faites pas cela et si vous refusez cet amendement et vous votez contre, la sincérité qu'évoquait M. Dutoit à l'instant n'y est plus. Car ne prenant pas cette délibération qui régularise la situation, cela voudrait dire que d'ores et déjà, vous avez des arrière-pensées et que le seul objectif de cet audit est d'habiller ce que vous avez aujourd'hui dans vos définitions, dans vos analyses et essayer de tout faire pour arrêter ce dossier alors qu'il est en train de se terminer. Et cela, il faut le dire devant l'ensemble des conseillers, devant la presse, devant tous ceux qui nous écoutent à l'instant car cette décision va entraîner des dédits qui porteront au moins sur 300 M€.

Aujourd'hui, vous nous avez dit que les finances étaient tendues, qu'il fallait faire attention à demain, qu'il ne fallait pas lancer des études coûteuses, qui n'apportent rien, qui ne confirment pas, qui ne permettent d'exploiter.

Economisons l'argent public, vous nous l'avez dit toute la matinée. Gardons cet argent public, continuons à avancer sur le dossier. Essayons de construire les choses différemment, discutons entre nous pour savoir comment l'amender, l'améliorer. Mais ne jetons par l'argent par les fenêtres ! 300 M€ et on prendrait vite fait une petite délibération au débotté qui ferait que l'on ne tiendrait pas compte de cela !

300 M€ ici jeter par les fenêtres, c'est un scandale que nous ne pourrions tolérer !

Mais, comme nous n'avons pas l'audit, que vous n'avez pas d'arrière-pensées, que vous allez prendre la délibération que je vous propose de prendre, tout ce que je viens de dire ne sera pas retenu et donc ce dossier qui n'a jamais été un long fleuve tranquille continuera à reprendre son cours tortueux et nous attendrons à ce moment-là, Monsieur le Président, dans un esprit pragmatique, constructif, de respect mutuel, la délibération qui s'imposera au mois d'octobre.

A ce moment-là, nous prendrons nos dispositions, vous prendrez vos dispositions, mais pas aujourd'hui, ce n'est pas le moment. C'est la raison pour laquelle j'insiste mes chers collègues pour que vous preniez cette délibération, que vous la fassiez vôtre et qu'elle soit votée à l'unanimité.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur BENNAHMIA.- Monsieur le Président, chers collègues, voilà un sujet lourd, hautement symbolique, qui montre que l'espace de crise écologique dans lequel nous sommes est maintenant compris par l'ensemble de nos concitoyens par rapport aux dégâts causés à l'environnement et à l'état de la planète.

Il faut savoir et vous l'avez dit Monsieur Assante, raison garder par rapport à tout cela. Etre pour ou contre l'incinération, ce n'est pas un point de vue idéologique. On n'est pas dans l'idéologie.

(brouhaha)

Je le dis moi, je ne suis pas dans l'idéologie. Ceux qui le pensent, se trompent. On est dans la gestion la plus 'soft' possible, la plus pratique, la plus pragmatique possible pour savoir ce que nous faisons de nos déchets. Comment traitons-nous nos déchets ?

Dans ce cadre-là, on s'aperçoit bien que par rapport aux populations, on est dans le domaine du symptôme et du symbole. Il y a plus de réactions irrationnelles que de réactions rationnelles. On voit bien que l'ensemble des pollutions générées par la production chimique, la production pétrolière, dans le même cadre et dans le même espace est très polluant. Que fait-on par rapport à cela, en tant qu'élus, en tant qu'hommes et femmes politiques ? On s'assoit dessus et on dit : « *Ce n'est pas grave les angoisses, les questions que se posent les gens notamment autour de Fos. On s'en fiche, on continue* ». C'est ce que vous venez de dire Monsieur Assante, c'est ce que vous nous proposez.

Moi, je pense qu'il ne faut pas continuer comme cela.

L'audit permet de remettre à plat.

(Tumulte)

C'est moi qui parle, je ne prends pas souvent la parole, et je ne la prendrai pas souvent, mais laissez-moi parler.

L'audit permet de remettre à plat. Si la Communauté Urbaine ici présente est satisfaite de la façon dont la collecte sélective des déchets est faite sur Marseille et dans les différentes communes, qu'elle le dise. Moi, je ne le pense pas.

Si l'ensemble des filières de recyclage à mettre en place est satisfaisant, moi, je ne le pense pas.

Si l'ensemble des systèmes de valorisation, méthanisation, est satisfaisant, moi, je ne le pense pas.

De toute façon, par rapport à toutes les méthodes pour gérer les déchets, on ne gère pas le traitement des déchets de manière hors-sol. Pour arriver à ce qu'il y ait méthanisation, il faut arriver à ce qu'il y ait une collecte sélective réellement réalisée. Même dans l'usine telle qu'elle est aujourd'hui, l'ensemble des collectes n'aboutit pas à cela. Le traitement ne peut pas être fait puisque l'on ne méthanise ni du plastique, ni de l'aluminium. Il faut trier. L'audit nous permet de remettre à plat tout cela.

J'ai discuté avec un certain nombre de Maires de communes de MPM, de différentes obédiences politiques. Sont-ils satisfaits ? Ils ne le sont pas. Ils voudraient aller plus vite, plus loin dans la collecte sélective pour arriver à un vrai traitement.

Je suis pour cet audit car clairement, il permet une remise à plat. Après cela, nous aurons besoin de temps pour mettre en place l'ensemble des systèmes de collecte sélective, de recyclage et de valorisation.

Nous verrons au bout du compte si l'incinération est utile ou ne l'est pas, mais n'utilisons pas à tort et à travers, toutes les directives sorties par l'Union Européenne que nous mettons en place au niveau parlementaire national, cela ne sert à rien.

Je le rappelle une fois pour toutes, dans la façon dont l'Union Européenne décide, projette, par sa directive, de gérer les déchets, la phase ultime proposée, qui n'est pas une phase de revalorisation énergétique, est l'incinération, mais il faut que l'ensemble des autres cycles de traitement des déchets ait été mis en place.

Faisons cela dans les mois qui viennent et dans les années qui viennent et après, on verra ce que cela donne. Prenons conscience réellement que l'on ne fait pas le bonheur des gens contre leur avis et qu'il faut tenir compte de l'avis de nos concitoyens par rapport à tout cela, sinon aucune infrastructure, quelle qu'elle soit, dans l'ensemble des territoires que nous gouvernons, ne sera acceptée par la population dans les années qui viennent et je ne pense pas que ce soit une bonne chose.

L'audit est une bonne chose. Il faut que l'on y arrive. 60 jours, ce n'est pas grand-chose par rapport à cela. On va voir et on saura, Monsieur Assante, si les chiffres sont les vrais chiffres.

(Applaudissements)

Madame BOULAY.- Concernant notre position, il me semble que c'est obligatoire que les Verts interviennent sur ce sujet aujourd'hui car la question du traitement des déchets et de l'incinération est un sujet sur lequel nous intervenons depuis tellement longtemps.

Je crois Monsieur Assante, que vous ne devez pas nous donner des leçons de démocratie aujourd'hui car il y avait justement un problème de démocratie dans la décision que vous avez prise de mettre cet incinérateur à Fos sans réel débat d'idées, sans concertation véritable avec les associations, sans stratégie ni approche globale de la problématique de la gestion des déchets ménagers. C'était un véritable déni de démocratie à l'époque.

Cette collectivité a décidé, contre l'avis de 6 Communautés d'agglomération situées autour de l'Etang de Berre, des populations et élus locaux, d'envoyer 400 000 tonnes de ses déchets annuels, soit les deux tiers, et d'implanter un incinérateur à Fos.

Ce passage en force certainement motivé par des raisons politiciennes et autres est anti-démocratique et était irresponsable.

Et c'est bien cette décision qui nous met aujourd'hui devant cette grande difficulté. Il est regrettable que MPM à l'époque n'ait pas été guidée par le respect de l'intérêt général et des règles élémentaires de concertation publique en intégrant son projet au plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Ce plan était lui le fruit d'une large concertation des élus, populations, associations, et collectivités locales. Les objectifs de ce plan prenaient bien en compte à l'époque toutes les contraintes sanitaires, environnementales, sociales, économiques, écologiques. Tout ceci était affiché de manière transparente.

Le refus du recours à l'incinération a été entendu et les dernières innovations en matière de traitement sont beaucoup plus avantageuses en terme d'emplois à moyen terme.

L'incinération des déchets est reconnue aujourd'hui comme une aberration, ce n'est plus une technique de notre temps. C'est une aberration en terme de coût économique, et en terme de coût écologique et de santé publique.

Comme vous l'avez dit Monsieur Assante, nous ne devons pas faire de conjectures sur le résultat final de l'audit ; vous ne devez pas en faire non plus.

J'ai pleinement confiance en cet audit et je remercie le Président de l'avoir initié. Je pense qu'il faut laisser au personnel qui va faire cette étude le temps de faire son travail jusqu'au bout. Bien entendu, les Verts sont extrêmement favorables au tri et à la méthanisation, toute une partie que vous avez déjà mise en place sur Fos et bien entendu, nous appelons de nos vœux le fait que l'incinération ne soit pas utilisée car je pense que c'est une aberration écologique et économique.

(Applaudissements)

Monsieur DIARD.- Je voudrais simplement dire à Mme la représentante du groupe des Verts que la démocratie n'a pas été bafouée. Cela a fait l'objet de deux délibérations qui ont été approuvées dans cet hémicycle avec la majorité et même une partie de la minorité. Donc la démocratie existe et était dans cet hémicycle à l'époque.

J'ajoute deux points non polémiques. Je voudrais quand même, Monsieur le Président, défendre cet amendement. Pourquoi ? Parce que sans cet amendement, le groupement URBASER VALORGA peut saisir le tribunal administratif au motif que la Communauté Urbaine n'a pas pris tous les moyens avec cette délibération et pourrait

réclamer alors 300 M€. Voilà pourquoi je défends cet amendement. Il est très important. Si nous ne prenons pas une délibération qui est simplement technique, nous nous exposons juridiquement vis-à-vis de ce groupement.

Deuxièmement, s'agissant de l'audit, j'y suis favorable. Mais j'ai regardé le contenu et je le trouve incomplet. Vous avez commandité un audit, c'est bien mais dans cet audit, vous ne proposez pas de solution alternative. C'est simplement un état des lieux de la gestion des déchets, l'expertise sur la construction et le montage de l'opération et une synthèse conclusive.

Pourquoi n'y a-t-il pas de solutions alternatives ? Si le projet est modifié, quel est le coût et les délais seraient-ils changés ?

C'est tout ce que je tenais à dire. Je suis favorable à l'audit, avec au préalable cet amendement. Pourquoi cet audit ne va pas plus loin et n'est pas plus fin après le diagnostic. Il fallait mettre à plat toutes les solutions alternatives, et dire quel étaient leurs coûts et quelles étaient leurs réalisations ?

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai donné ma position. Je ne vais pas préjuger de ce que va dire l'audit. Il va certainement nous éclairer et nous donner des pistes pour prendre les bonnes décisions.

Monsieur Assante, franchement, lier l'accord de gouvernance à l'audit de la façon dont vous l'avez fait, ce raisonnement était proche, et je le dis sans polémique, de la casuistique. Si quelqu'un a compris quelque chose... Je ne vois pas comment on peut lier l'audit à l'accord de gouvernance sous prétexte qu'il y a eu un jugement entre temps. Mais enfin, peu importe...

Sur le fond, je remarque qu'on ne parle plus d'appel. Dans un communiqué de presse, M. Muselier m'avait demandé instamment de faire appel dès le jour du jugement, mais on n'en parle plus. Effectivement, je pense que vous avez dû faire étudier comme nous les conséquences d'un appel et il apparaît effectivement inopportun de le faire.

Et sans se placer dans une perspective pour ou contre l'incinérateur, par rapport à la situation dans laquelle on est, il est inopportun de faire appel parce que le jugement est caractérisé. Il manque deux pièces essentielles dans un contrat qui sont le bail à construction et le bail de rétrocession.

A partir de là, la messe est dite.

Plus grave, si on faisait appel, le juge pourrait retenir éventuellement d'autres moyens et le contrat lui-même pourrait être annulé.

Je constate aujourd'hui que le contrat qui nous lie à URBASER VALORGA via la filiale EVERE reste en vigueur car il n'est pas touché par le jugement.

Alors pourquoi demanderait-il un dédit puisqu'il y a encore un contrat qui nous lie qui n'est pas remis en cause par le jugement.

Régulariser, par un amendement et par une nouvelle délibération comme on nous le propose peut nous mettre dans une situation de grande difficulté. Les jurisprudences en la matière, et je pense que vous le savez, sont contradictoires. On serait probablement attaqué à nouveau par les mêmes qui ont attaqué la première délibération et le juge dans ce cas-là peut faire ce qu'il n'a pas fait le 18 juin, à savoir annuler à la fois et la délibération et le contrat.

Pour employer une image très simple que tout le monde va comprendre, si on régularise ou si on fait appel : on ouvre la boîte de pandore.

Je vous propose donc une approche plus méthodique car avant d'ouvrir la boîte de pandore, je préfère savoir ce qu'il y a dedans.

Comme convenu dans le texte d'accord de mandature signé, je le rappelle avec l'aval de tous les Maires et de l'ensemble des groupes représentés dans cette assemblée, je vous propose de réaliser un audit technique, juridique et financier qui nous donnera les éclairages nécessaires pour prendre le meilleur niveau de décision possible et éventuellement, selon ce que dit cet audit, de pouvoir délibérer à nouveau et, à ce titre, nous ne sommes pas liés comme pour l'appel par une échéance de date. Pas de pression.

En tout cas, en ce qui me concerne en tant que Président, dans un souci de protection des intérêts de la Communauté Urbaine, je ne proposerai pas de nouvelle délibération à l'assemblée sans connaître auparavant les résultats de l'audit. Je crois que c'est la sagesse.

Je propose au groupe UPAC de retirer cet amendement.

Si cet amendement est maintenu, nous passerons au vote et je proposerai, en ma qualité de Président de cette institution que l'on vote contre cet amendement.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, nous sommes en désaccord, pas sur le fond concernant les réserves émises par M. Diard, l'accord de gouvernance et le travail qui est à faire pour cet audit, mais nous avons une analyse différente concernant la décision de justice qui concerne l'usine de traitement des déchets. Le problème est là.

A partir de ce moment-là, si ma démarche était dans un premier temps de faire appel, je me rends bien compte des difficultés et nous avons beaucoup parlé en groupe de l'appel et des conséquences que cela peut avoir. Et comme l'audit qui va être fait ne sera pas remis sous deux mois, il est absolument indispensable de trouver une solution alternative qui nous permette de ne pas nous retrouver avec une DSP qui tombe ou d'autres problèmes juridiques qui ont été soulevés par d'autres orateurs du groupe. Il est donc indispensable me semble-t-il de voter cet amendement.

Nous ne retirerons pas cet amendement et si cet amendement est repoussé, nous avons pris nos précautions politiques dans le cadre d'une démarche par rapport à l'usine de traitement des déchets compte tenu de notre responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens.

Monsieur ASSANTE.- Puis-je faire un point d'ordre Monsieur le Président ? Je ne reviens pas sur mon intervention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous vous engagez à intervenir uniquement sur un point d'ordre, Monsieur Assante.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur les débats. Je souhaiterais préciser que dans l'annulation du tribunal, il est dit : « *La délibération DPEA en date du 13 mai 2005 par laquelle le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le projet de contrat de délégation de service public avec le groupement d'entreprises URBASER VALORGA International et autoriser le Président à signer ledit contrat et ses annexes est annulé* ». Le contrat est annulé Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Assante, vous avez une mauvaise lecture juridique de ce qui vient d'être dit.

Monsieur ASSANTE.- C'est le délibéré. Je suis resté dans mon cadre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous êtes resté dans votre cadre, je n'ai rien à dire, mais je dis que vous avez une mauvaise lecture juridique de ce qui a été dit.

Monsieur BERNARDI.- Je fais appel à l'intelligence juridique des membres de l'autre côté de l'assemblée. Le contrat n'est absolument pas annulé par ce jugement. Que M. Assante ne comprenne pas, c'est son problème, mais certains savent lire les jugements.

Monsieur LE PRESIDENT.- Demandez-vous un vote à bulletin secret ?

(Approbation – tumulte)

Le vote se déroulera à bulletin secret.

Il faut voter pour ou contre l'amendement présenté par le groupe UPAC.

Que chaque Président de groupe s'exprime.

Monsieur BERNARDI.- Au nom du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole, je vous demande de voter contre cet amendement.

Monsieur MAGRO.- Au nom du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, nous avons la même position.

Des voix.- 300 millions !

Monsieur MUSELIER.- Le vote étant à bulletin secret, chacun votera en son âme et conscience, mais je crois que le bon sens l'emportera en votant pour l'amendement qui nous sort de cette situation difficile.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'invite M. Laurent Lavie à assurer les fonctions de secrétaire et déclare le scrutin ouvert.

Sont désignés assesseurs :

- *M. Benoît Payan pour le Groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole*
- *Mme Laure-Agnès Caradec pour le Groupe Union pour l'Avenir Communautaire*
- *Mme Haouaria Hadj Chikh pour le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen*
- *M. Jean Brunel pour le Groupe Ensemble pour l'Avenir.*

(Procédure de vote - dépouillement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais proclamer les résultats du vote :

- Nombre de votants : 157.
- Suffrages exprimés : 155.
- Nul : 1
- Blanc : 1
- Contre : 83
- Pour : 72

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- L'amendement est rejeté.

S'agissant du rapport FCT 020-28/06/08 CC - Audit environnemental, technique, juridique et financier de la délégation de service public relative à la conception, au financement, à la réalisation et à l'exploitation d'un centre multifilière pour le traitement des déchets ménagers résiduels produits sur le territoire communautaire - validation du cahier des charges, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Giorgi, Piccirillo, Léotard et Tornor votant pour

FCT 021-28/06/08 CC - Lancement d'un audit financier

DGAGF 08/1613/CC

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons analysé tout à l'heure le compte administratif et nous avons entendu différentes interventions sur ce compte administratif 2007 et sur différents documents notamment le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Toutes ces analyses montrent, s'il en était besoin, la nécessité de rechercher un meilleur équilibre financier.

Les difficultés dues au démarrage de l'institution et à la réalisation des investissements nécessaires en matière de transports, nous ont conduit à un endettement important. Dans ce contexte, il nous apparaît opportun de rechercher à partir d'un état des lieux objectif des solutions prospectives, fiables et réalistes.

Le recours à un prestataire de qualité spécialisé et dont la compétence sera reconnue nous aidera à définir la politique financière et fiscale à mener par notre EPCI pour toute la durée du mandat.

Cet audit s'appuiera sur trois piliers :

- l'état des lieux en matière financière et analyse restrospective
- analyse sur le mandat à venir
- régularité et sécurité des procédures susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

Il est donc, pour ces raisons-là, demandé à notre assemblée de se prononcer favorablement sur le principe de mise en œuvre de l'audit financier tel qu'il vient d'être exposé.

Monsieur SANMARCO.- Monsieur le Président, mes chers collègues dans une interview fondatrice publiée quelques jours après votre élection à la tête de notre assemblée, vous aviez déclaré – cela faisait d'ailleurs l'objet du gros titre dans le journal – « *Nous sommes obligés de nous entendre* ». Je crois que face aux difficultés qui sont normales, tout ne peut pas être prévu, en cas d'incertitude, autant revenir à cette phrase pleine de bon sens. « *Nous sommes obligés* », c'est ni par plaisir ni par conviction « *de nous entendre* », cela veut dire tout faire pour trouver des solutions qui nous rassemblent, rejeter celles qui nous divisent et vous aviez aussi une belle expression disant qu'en ce qui vous concerne, vous feriez tout pour éviter la logique de passer en force.

Force est de constater, Monsieur le Président, mes chers collègues, que le rapport que vous nous présenter relatif au lancement d'une audit financier et de gestion ne s'inscrit pas dans cette perspective.

On nous a dit jusque-là que c'était l'application du contrat de gouvernance partagée qui fonde le fonctionnement de notre institution. Alors, avant d'aller plus loin, autant relire le texte commun dont vous aviez également dit, je vous cite, Monsieur le Président, « *ce texte gravera dans le marbre nos objectifs* ».

En effet, le contrat de gouvernance partagée développe un certain nombre de réflexions et de politiques en matière financière sous un titre clair : « *Préserver les équilibres financiers* ».

Nous avons tous ensemble souscrit, je cite : « *Le taux d'endettement devra rester compatible avec les possibilités d'amortissement dans un contexte d'une agglomération en développement économique, productrice à ce titre de bases fiscales en croissance* ». Deuxièmement, il a été longuement et justement souligné que des coopérations seront recherchées avec le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Etat, l'Union Européenne et que ces coopérations pourront contribuer à présenter les équilibres

financiers. Puis, il y a également tout un développement sur le fait qu'afin de privilégier l'investissement, un effort supplémentaire de maîtrise des frais de fonctionnement sera appliqué.

« Un effort supplémentaire », cela veut dire qu'il y a déjà un effort en cours et qu'il faudra le continuer.

Il est également écrit : « *Une mission de contrôle de l'exécution des crédits sera créée au sein de la Commission Fonctionnement de la Communauté Urbaine à propos d'un projet de codéveloppement avec chaque commune, projet de codéveloppement dans lequel des objectifs communautaires et communaux seront précisés, programmés et leur mise en œuvre évaluée* ». C'est à cet égard que la clef de répartition est posée dans le marbre pour les années à venir que les 17 communes hors Marseille recevront au moins 20% des nouveaux investissements. Il était également prévu, c'est dire si cela n'a pas été fait à la va-vite, qu'un fonds de proximité serait créé avec les précisions relatives à son mode d'alimentation et aux décisions d'affectation.

Chers collègues, cela a été un travail sérieux. Il n'y a rien dans le contrat de gouvernance partagée sur le lancement d'un audit financier et de gestion.

Alors, allons au-delà du texte. On ne peut pas tout prévoir. C'est sûr qu'à la première réunion de notre assemblée, déjà nous nous en écartons. Cela aurait pu et aurait dû être évité, mais de toute façon, on ne pouvait pas tout prévoir. L'important, c'est, au-delà du texte fondateur, de respecter celui-ci dans son esprit, c'est-à-dire la volonté de s'entendre et le refus de passer en force.

C'est dans cet esprit que notre groupe a étudié cette délibération dans son contenu. L'exposé des motifs est à cet égard intéressant. Il est audible, il est acceptable, on aurait pu l'améliorer. Je m'explique. Vous commencez par nous dire qu'il y a la nécessité de revenir progressivement au meilleur équilibre financier possible. Nous vous donnons volontiers acte de cette ambition.

Puis vous développez dans un paragraphe plus substantiel, l'origine des difficultés financières. Or là, permettez-moi de vous dire que vous avez oublié l'essentiel. L'essentiel Monsieur le Président qui n'est pas dans le libellé que vous avez indiqué, or si nous sommes pas d'accord sur le diagnostic, forcément, les solutions seront erronées. L'essentiel, et vous pouvez revenir à tous les rapports de la Chambre Régionale des Comptes et autres débats qui n'ont cessé d'être alimentés avec qualité par les membres de notre assemblée, l'essentiel a été les conditions de transfert des moyens financiers, humains et techniques des communes à la Communauté Urbaine lors de la création de celle-ci. C'est là que tout s'est joué. Et cela s'est joué dans une parfaite unanimité de l'ensemble des 18 Maires, toutes couleurs politiques confondues.

Cette création de Communauté Urbaine aurait dû se faire à coût constant, c'est d'ailleurs la grande différence avec les Communautés de Communes où l'on ne met en commun que ce que l'on veut avec les moyens que l'on veut. Avec les Communautés Urbaines, d'ailleurs, certains Maires s'étaient opposés pour cela à la création même de la Communauté Urbaine. Ecoutez ce qu'ils disent. Cela aurait dû se faire à coût constant, c'est-à-dire qu'à compétences légalement transférées, il n'y a pas le choix, c'est en bloc, devaient immédiatement et simultanément s'opérer les transferts de la totalité du personnel, sans lui laisser le moindre choix, de la totalité des dotations budgétaires et de la totalité des moyens techniques sans se contenter de transférer à la Communauté Urbaine les matériels complètement amortis, voire à la limite du fonctionnement.

Ceci a été indiqué dans tous les rapports. Je crois que l'essentiel du bonus financier énorme qui a été apporté par l'Etat en dotation et qui a fait que des communes ont fait l'effort de se regrouper au sein d'une Communauté Urbaine a disparu de ce fait.

La deuxième origine des difficultés et c'est la deuxième en importance, ce sont les questions d'investissement. Je rappelle aussi que les investissements, les grands comme

les petits, ont tous été votés à l'unanimité. Il n'y a pas eu de cachotteries, il n'y a pas besoin de faire des audits pour savoir ce qui a été voté. Cela a été voté à l'unanimité mais il est vrai que la faiblesse des subventions obtenues tant au niveau local qu'au niveau national a engendré un recours à l'emprunt plus important que ce qui était prévu.

Il n'y a pas besoin de se jeter des mots aigres-doux. Il n'y a pas besoin de faire de grandes études ou d'audits pour comprendre d'où viennent nos difficultés. Je pense que le fait que vous ayez omis, parce que vous avez développé un rapport sur l'origine des difficultés en omettant les deux plus importantes, commence mal et signifie quelque chose. Le non-dit n'est jamais inintéressant.

Mais allons plus loin dans l'exposé des motifs qui pour l'instant, était de ma part qualifié d'acceptable et d'amendable, mais qui devient carrément inacceptable. Vous arrivez immédiatement à votre proposition de se faire accompagner par un prestataire de service.

Revenons au texte fondateur, gravé dans le marbre où vous déclariez, Monsieur le Président, je vous cite, « *la capacité de prospective stratégique, de planification, le haut degré d'expertise, la force d'évaluation des services communautaires* ». D'ailleurs, c'était dans la partie du texte qui était à votre initiative. Là d'emblée, ces mêmes services communautaires deviendraient incapables de répondre aux trois questions simples posées dans votre exposé des motifs :

- présentation d'une analyse financière
- présentation d'une prospective
- mise en place de procédures sécurisées.

Notre groupe dit que les services de MPM sont parfaitement en capacité de répondre à nos interrogations communes qui sont légitimes et doivent nous aider tous ensemble à éclairer nos choix.

Mais d'ailleurs, en quoi un prestataire de service aurait-il une capacité plus grande ? Que va-t-il faire ? Il va faire ce que nous avons déjà tous fait et dont nous continuons d'être les témoins ce matin. Il va falloir relire tous les comptes administratifs, relire tous les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, il va falloir relire les débats en Commissions, en séances plénières, ceux d'aujourd'hui sont suffisamment intéressants.

Par exemple ce qu'a déclaré notre collègue Maire de Plan-de-Cuques, M. Bertrand montre la connaissance, la finesse, les points poseurs ; on n'est pas obligé d'être d'accord sur les interprétations, mais l'information est là.

Ce prestataire de service va interroger les services et finalement, il va faire ce qu'ils font tous, il va faire tourner des logiciels qui sont à la disposition de tout le monde, dès lors que l'on reste dans la sphère publique ou parapublique, on peut toujours interroger la Chambre Régionale des Comptes, la Direction Générale des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts et j'en passe.

Mais enfin, dans votre délibération, le plus inacceptable arrive. Il est d'autant plus inacceptable que vous le présentez dans l'exposé des motifs mais il disparaît du délibéré. C'est-à-dire que pour mettre ensemble tout ceci dont je viens de dire pourquoi je pense que c'est inutile, vous créez un comité de pilotage dont vous dites qu'il y aura des représentants de l'exécutif, c'est la moindre des choses, lesquels (je suppose que vous me direz que c'est vous qui décidez souverainement, en tout cas, nous ne sommes pas partie prenante à cette élaboration), sont désignés comment et par qui ? Et puis, il y a les représentants des responsables de l'administration. Oui, forcément, quand même j'imagine que vous penserez aux services financiers.

Et non content de créer un comité de pilotage, qui crée déjà de l'opacité, qui nous sort de nos délibérations normales, vous créez alors un comité d'experts. Alors là, cela devient franchement inacceptable. Un comité d'experts, dans lequel vous prévoyez des

personnalités qualifiées : lesquelles, sur quelles bases, désignées par qui, en quel nombre ? Personne ne sait. Vous les mélangez à des élus de notre assemblée, (ouf ! ils réapparaissent) je repose la question : lesquels, désignés par qui et en quel nombre par rapport à ces personnalités qualifiées ? Nous n'avons pas l'habitude en tant qu'élus de nous mélanger à des gens, dans une assemblée délibérante qui ne sont pas élus au suffrage universel. Ceci est inacceptable et ceci est regrettable. Car nous sommes tous ici d'accord sur la nécessité d'aller vite et de vous donner les moyens de nous proposer tous ensemble, à moins que l'on soit dans une autre logique, d'un diagnostic partagé et de réponse commune.

C'est-à-dire que nous pouvons toujours parfaitement nous mettre au travail tout de suite. La Commission des Finances est parfaitement habilitée et on a vu la compétence de ses membres. Et puisqu'il n'y a rien à cacher, contrairement à ce que l'on croit, c'est l'audit public qui nous dessaisit, ce n'est pas l'inverse, nous pourrions, c'est une proposition que je vous fais Monsieur le Président, procéder à des auditions publiques en présence de la presse et du public et là, nous pourrions en effet inviter des personnalités qualifiées, des experts. Ils viennent, ils témoignent et ils s'en vont. Nous les écoutons et nous en ferons bon usage, mais ils ne participent pas à une délibération à égal avec nous, afin d'arriver tous ensemble à une stratégie commune.

Là, vous avez fait le choix inverse, vous dessaisissez les élus, vous ignorez l'administration. Nous sommes donc loin de la recherche du consensus, de l'écoute mutuelle et du compromis que chacun d'entre nous doit ici accepter de faire. Et c'est d'autant plus étonnant, je dirais même inquiétant, que nous sommes d'accord sur le fond.

Donc je considère que cette proposition est inutile, coûteuse et qu'au lieu de créer de la confiance, elle crée de la défiance. Le groupe UPAC ne votera pas cette délibération. Nous vous demandons de la retirer afin de nous permettre d'en rediscuter tranquillement entre nous. Nous refusons la logique d'affrontement sous votre présidence et de votre côté, vous devriez refuser le passage en force.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis un peu surpris par la véhémence et la longueur des explications pour éviter un rapport que, techniquement parlant, l'exécutif aurait pu décider tout seul sans cette assemblée.

En réalité, s'agissant d'un MAPA de moins de 210 000 euros, nous avons la possibilité de le mettre en oeuvre sans consulter cette assemblée. Il nous a paru utile, et je trouve qu'il faut dire que c'était une nécessité politique, de soumettre cette délibération à votre approbation. C'était une délibération d'examen qui donne le cadre dans lequel l'examen va avoir lieu. Vous aurez noté qu'il a été présenté par le Vice-président qui est chargé des finances dans notre assemblée.

Le Président de la Commission Fonctionnement s'y est associé en Commission Fonctionnement. Nous savons donc tous qu'il y a une nette majorité dans cette assemblée pour décider cet audit financier.

Je vous demande mes chers collègues et je m'adresse au groupe présidé par Renaud Muselier de considérer que cette volonté d'examiner en commun les comptes est un outil remarquable qui nous est utile et indispensable même dans la situation où nous sommes. C'est dans ces conditions que je vous demande d'accepter cette volonté et de participer au pilotage politique de cet audit comme le rapport qui a été rédigé vous le propose.

Monsieur MUSELIER.- Nous en avons débattu lors du contrat que nous avons passé et nous ne sommes pas tombés d'accord sur l'audit. Donc, vous soumettez aujourd'hui ce rapport. Nous ne le contestons pas sur le fond, nous le contestons sur la

forme. Nous en avons débattu longuement lorsque nous avons validé notre pacte et aujourd'hui, vous avez décidé de faire autrement. Nous n'avons pas validé cela donc nous restons sur notre position qui consiste à dire que sur le fond, l'audit financier ne nous pose pas de difficultés, mais sur la forme et la façon dont il est présenté et organisé, nous nous abstenons.

Monsieur BERTRAND.- Je pense qu'il est tout à fait normal lorsqu'un nouveau Président arrive, qui plus est une autre majorité, il y ait un audit pour que nul ne puisse contester les données sur lesquelles vous allez vous appuyer pour votre mandature et pour la nôtre également.

Je pense qu'il y a beaucoup de remous pour pas grand-chose. Dans n'importe quelle entreprise de France et de Navarre et même dans le monde, tout PDG nouvellement nommé fait un audit. C'est la première constatation.

Je dirais également que vous saviez qu'il était prévu qu'il y ait un autre Président à votre place et il y a eu également, je n'ose pas appeler cela un « audit », mais une étude financière pour les mêmes raisons, c'est-à-dire pour savoir où l'on en était de la façon la plus objective possible, par un cabinet qui a pignon sur rue afin que celui-ci soit opposable à tous les gens qui pouvaient le demander.

Je regrette un peu que ce rapport ne soit pas rendu public car il est payé par tous les contribuables et il serait logique qu'il soit distribué. Cela a été fait par l'ancienne majorité. M. Benzi m'a dit qu'on peut toujours tenir la plume de celui qui écrit l'audit. Je vous invite donc à lire cette étude financière. Si on leur a tenu la main, je peux vous dire que ce n'est vraiment pas tendre parce que l'analyse et les chiffres indiqués sont quand même catastrophiques. Ils sont d'autant plus catastrophiques lorsqu'on fait la projection.

Tout à l'heure je voulais un peu modérer mes propos, mais lorsqu'on fait la projection, et une des pistes est celle d'une gestion au fil de l'eau (et vous voyez le pêcheur allongé en train de pêcher). C'est assez grave car au fil de l'eau, ce sont aux alentours de 375 M€. Et si on poursuit comme cela a été fait, on parle quand même de 50% d'augmentation de la TP et de 430% d'augmentation des impôts ménages. Certes, c'est la situation la plus mauvaise, celle que l'on ne retiendra pas, je l'espère. Mais même les autres solutions, même à 3 ou à 2 M€, ce n'est pas triste.

On peut toujours contester, sauf que si l'on conteste, je demande que l'on fasse une contre-proposition en disant comment on compte faire, car n'oublions pas que ce rapport a été fait avec les données qui ont été communiquées par MPM. Celui qui a écrit ce rapport n'a pas triché.

Mais, pour ce qui est de l'audit financier suivant, c'est-à-dire celui que vous demandez et que nous demandons, je regrette, mais je veux savoir exactement. J'ai mes propres idées, notre groupe aussi, vous aussi, mais on peut très bien avoir été mal informés ou avoir mal interprétés tels et tels chiffres.

A partir de là, il nous faut un audit financier qui permette de faire l'état des lieux. Nous ne ferons jamais de bonnes propositions par la suite dans ces 6 prochaines années si nous n'avons pas un état des lieux digne de ce nom.

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER.- On a eu la Chambre Régionale des Comptes, on a eu ce rapport que nous ne connaissons pas, en tout cas, que je ne connais pas. M. Bertrand sort les chiffres de ce rapport qui donne manifestement, un état des lieux très clair de ce qui se passe et de ce qui s'est passé. Il n'y a qu'à sortir ce rapport, et cela nous fera peut-être gagner du temps et de l'argent par rapport à un nouveau rapport.

Monsieur MAGRO.- Je pense que cela mérite clarification.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de quoi.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Giorgi, Piccirillo, Léotard et Tornor votant pour

ADDITIF FCT 022-28/06/08 CC – Désignation des administrateurs au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Marseille (RTM)

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit du rapport dont la procédure d'urgence a été votée ce matin.

Monsieur TIXIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne souhaitais pas intervenir sur ce rapport, mais ce qui a été dit ce matin des uns et des autres m'amène à le faire. Il a été, vu les circonstances, imaginé entre nous tous un « *accord de nouvelle gouvernance partagée* », c'est l'expression que M. Dutto a eu dans son intervention en début de séance, fondée sur une recherche d'équilibre, de respect mutuel, de transparence, et je cite maintenant notre ami Bizailon, « *de transparence, de consensus très fort* ». J'avoue qu'à titre pragmatique et philosophique, je me réjouissais de cette volonté qui m'avait été retracée par mes mandataires, de volonté, comme le disait M. Bizailon, de consensus très fort.

Vous savez, nous sommes un certain nombre de juristes. Des textes, Monsieur le Président, mes chers collègues, quels qu'ils soient, ne vivent que s'il y a la volonté et si l'esprit est toujours recherché dans l'application des textes car on peut toujours faire dire aux textes ce que l'on veut, c'est la volonté des hommes qui fait avancer les choses.

Cette délibération se situe malheureusement pour moi un peu à contre-courant de cet engagement mutuel, de cette recherche de consensus très fort.

En effet, il restait trois postes de non élus communautaires. Nous avons désigné les élus communautaires dans cette esprit de recherche du partage, lors du dernier Conseil et il est resté trois postes, désignés par le Conseil de Communauté pour siéger au Conseil d'administration de la RTM.

Ces désignations, j'étais persuadé qu'elles seraient faites dans cet esprit de recherche de consensus très fort, de partage, en concertation avec les groupes et reflèteraient cet équilibre auquel nous nous efforçons, en tout cas, en déclaration d'intention, de vivre.

Force est de constater, et je veux qu'il en soit pris acte, que malgré votre bonne volonté, Monsieur le Président, que je tiens à souligner, 100% des administrateurs, trois sur trois, ont été désignés sans solliciter notre avis. Je ne connais pas les personnes proposées et je n'ai aucun a priori à leur rencontre bien entendu, mais la méthode n'est pas, à mes yeux, transparente ni respectueuse de cette volonté de consensus très fort qui est, me semble-t-il, nécessaire.

Je ne peux cautionner, je ne suis pas d'accord avec certains d'entre vous qui poussent à la roue dans ce sens. Je pense que c'est une erreur profonde pour l'avenir de cette volonté de gouvernance partagée, je crois que si l'on continue à s'écarter de cette contrainte morale, il en résultera une difficulté pour notre Communauté et je ne pense pas que cela soit souhaitable pour ses administrés. Donc je ne peux cautionner cette méthode qui augure mal, je le regrette, de l'ambiance constructive que je souhaitais au sein du Conseil d'administration de la RTM. Je ne souhaite pas un vote d'opposition car il aurait pour effet de bloquer le fonctionnement de la RTM qui a des mesures urgentes à prendre, mais je préconise l'abstention avec regret.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets au vote ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Giorgi, Piccirillo, Léotard et Tornor votant pour**

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

DEV 001-28/06/08 CC - Programme FEDER - Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013 - "Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles" - Approbation d'une convention de mise en oeuvre et de gestion de la subvention globale.

DGDEDGA 08/1196/CC

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter le premier rapport de la matinée qui s'intéresse directement aux citoyens à ceux qui nous ont élus et je veux dire que nous approuvons l'autorisation que nous vous donnons de signer une convention qui permet au FEDER d'abonder d'environ 10 M€. Ces fonds seront gérés par MPM pour les opérations de rue, de la politique de la ville CUCS, du PLIE et du CPER. C'est une très bonne nouvelle que l'Europe nous amène cette contribution.

Je demande de voter favorablement à l'autorisation qui vous est donnée de signer cette convention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mennucci, je ne pense pas que l'assemblée refuse 10 414 000 euros.

Monsieur MENNUCCI.- Avec ce que l'on voit, on ne sait jamais !

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 002-28/06/08 CC - Med Business days, troisième édition des journées de l'UMCE, " L'Entreprise, Moteur de la Méditerranée " . Subvention à l'association UPE 13

DCOM 08/1230/CC

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit d'une subvention de 50 000 euros pour la manifestation Med Business Days pour 890 875 euros de budget.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

**Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de Mmes Hadj Chikh, Bonifay, Palloix
et de MM. Dutoit, Dutto et Poggiale votant contre**

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur VALLETTE.- Ce sont quatre rapports purement techniques qui ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

AEC 001-28/06/08 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Approbation de la modification n°6

DUFHURBA 08/1290/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 002-28/06/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marignane - Approbation de la modification n° 5

DUFH 08/1502/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 003-28/06/08 CC - Révision du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule - Réouverture de la concertation avec la population et les personnes concernées

DUFHURBA 08/1526/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 004-28/06/08 CC - Projet de réaménagement de la bifurcation des autoroutes A50 et A52 par la Société ESCOTA - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roquefort-la-Bédoule - Avis de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

DUFHURBA 08/1297/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable unanime de la Commission.

RNOV 001-28/06/08 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille - Programmation associative 2008 et approbation d'une participation financière au Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la politique de la ville à Marseille

DUFHHPI 08/1293/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RNOV 002-28/06/08 CC - Octroi par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'une caution solidaire à l'association gestionnaire du Plan Local

pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest dans le cadre de l'accréditation de ladite association par le Fonds Social Européen (FSE)

DUFHHPI 08/1546/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur MOLINO.- Le dossier relatif à la continuité de service dans les transports est retiré. Les deux autres ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

DTUP 001-28/06/08 CC - Continuité du service public dans les transports de voyageurs - Approbation des dessertes prioritaires

DITRAAG 08/1299/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce dossier est retiré et sera représenté à la séance du 18 juillet.

DTUP 002-28/06/08 CC - Convention 06/1093 relative à l'exploitation des parkings relais - Adjonction du nouveau parking Frais Vallon à la RTM - approbation de l'avenant n°2

DITRA 08/1318/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 003-28/06/08 CC - Convention de Délégation de Service Public de Stationnement dans les parcs en enclos de Marseille (plages-Jules Guesde) - Création de nouveaux tarifs - Approbation de l'avenant 1

DITRAAG 08/1316/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, nous avons quatre rapports dans cette Commission dont trois techniques. Le quatrième répond tout à fait au vœu que nous avons émis dans cette Commission, c'est-à-dire que nous souhaitons faire de véritables propositions sur l'éco-responsabilité au sein de notre Communauté Urbaine et dans ce cadre-là, la mise à jour des tarifs d'enlèvement d'office entre tout à fait dans ce type de dispositif.

D'autre part, nous avons émis un deuxième vœu en accord avec M. Diard, sur l'inscription de l'audit environnemental dans le cadre de notre Commission puisqu'une fois que la proposition a été faite, avec l'accord de M. le Vice-président délégué, M. Rouzaud, il sera plus logique de pouvoir réaliser cela au sein de notre Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- De toute façon la Commission sera informée des avancées de l'audit.

AGER 001-28/06/08 CC - Déviation des canalisations d'alimentation en eau brute de l'usine de Sainte Marthe à Marseille (14ème arrdt) - Affectation d'une Autorisation de Programme.

DEASRVS 08/1179/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 002-28/06/08 CC - Réalisation de l'extension biologique de la station d'épuration de Marseille - Affectation d'une revalorisation d'Autorisation de Programme.

DEASRVS 08/1518/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 003-28/06/08 CC - Desserte sanitaire et pluviale de La Grave / Les Médecins - Quartiers de Château Gombert et des Médecins à Marseille (13ème arrdt) - Déclaration de projet

DUFH 08/1145/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 004-28/06/08 CC - Mise à jour des tarifs d'enlèvement d'office des déchets assimilables aux ordures ménagères

DPUAG 08/1583/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur MASSE.- Cinq rapports ont été présentés à la Commission. Ils ont reçu un avis favorable unanime.

VOI 001-28/06/08 CC - Transfert en pleine propriété de voies du domaine public routier à Marignane. - Procès-verbal de transfert initial n° 02-1274 - Approbation de l'avenant n°2

DIVOIAG 08/1146/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 002-28/06/08 CC - Aménagement de la traverse du Puits/chemin du Parc, dans le quartier de Mazargues, à Marseille (9ème arrdt) - Approbation du dossier

de demande de subvention - Autorisation pour la demande de subvention auprès du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

DIVOIAG 08/1462/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 003-28/06/08 CC - Aménagement du chemin du vallon de Toulouse à Marseille (9ème arrdt) - Autorisation pour la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

DIVOIAG 08/1133/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 004-28/06/08 CC - Aménagement en sens unique de l'avenue Desautel à Marseille (9ème arrdt) Approbation du Dossier de demande de subvention - Autorisation pour la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

DIVOIAG 08/1143/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 005-28/06/08 CC - Voie de desserte du pôle économique Nord entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand à Marignane - Déclaration de projet.

DIFRA 08/1170/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

POR 001-28/06/08 CC - Régate "La Route des Iles" - Subvention à l'Association "Défi Marseille".

DCOM 08/765/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Madame COLIN.- L'ensemble des rapports présentés à la Commission a été présenté, soumis et voté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit de délégations données au Président pour exercer le droit de préemption et le droit de préemption renforcé sur les communes.

EPPS 001-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption et du Droit de Préemption Renforcé à la Commune de La Ciotat à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1545/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 002-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune de Ceyreste à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1547/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 003-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la Commune de Carnoux en Provence à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1548/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 004-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à Gémenos à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1549/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 005-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la Commune de Cassis à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1550/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 006-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune de Roquefort-la-Bédoule à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1551/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 007-28/06/08 CC - Exercice du Droit de Préemption Urbain sur le territoire communautaire -Délégation à l'EPF Paca

DUFHOP 08/1554/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 008-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune de Marignane à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1555/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 009-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune de Gignac-la-Nerthe à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

DUFHOP 08/1556/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 010-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour délégué l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain renforcé à la Commune d'Ensuès-la-Redonne à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1557/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 011-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la Commune de Carry le Rouet à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1560/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 012-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune du Rove à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1561/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 013-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la Ville de Marseille à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1562/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 014-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune de Châteauneuf-les-Martigues à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1563/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 015-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la Commune d'Allauch à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1564/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 016-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune de Saint Victoret à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1565/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 017-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à la Commune de Sausset-les-Pins à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1566/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 018-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Prémption et du Droit de Prémption Urbain Renforcé à la commune de Septèmes-les-Vallons à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1567/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 019-28/06/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé à la Commune de Plan-de-Cuques à l'occasion de l'aliénation d'un bien

DUFHOP 08/1568/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 020-28/06/08 CC - Etablissement Public Foncier (EPF) Provence Alpes Côte d'Azur - Modification du décret de création

DUFH 08/1498/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RELATIONS EXTÉRIEURES

Tahar RAHMANI.- Monsieur le Président, la Commission a eu à étudier cinq rapports qui ont tous reçu un avis favorable unanime de la Commission.

REX 001-28/06/08 CC - Participation de MPM à la Foire internationale de Marseille 2008.

DCOMAF 08/1470/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

REX 002-28/06/08 CC - Association "Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture" - Charte des membres fondateurs et fondateurs associés - Paiement de la cotisation 2008

DGDEDGA 08/1469/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

REX 003-28/06/08 CC - Attribution d'une subvention à Provence Promotion pour la prospection et l'accompagnement au montage d'un volet économique dans le cadre des missions Marseille/Hambourg

DDEAIAG 08/1276/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

REX 004-28/06/08 CC - Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Salon Nautique de Paris du 5 au 14 décembre 2008.

DCOM 08/1482/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense que M. Piccirillo en est parfaitement d'accord.

Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS – PROSPECTIVE

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président, ces deux rapports ont reçu un avis favorable et unanime de la Commission.

DDIP 001-28/06/08 CC - Association POPsud pour l'organisation du volet régional du congrès industriel et scientifique "Astronomical Telescopes and Instrumentation " à Marseille - Attribution d'une subvention

DDEAIAG 08/1494/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DDIP 002-28/06/08 CC - Délibération cadre pour le soutien de Marseille Provence Métropole au financement des projets de recherche & développement des pôles de compétitivité. Mise en place d'un dispositif de co-financement et affectation de l'Autorisation de Programme.

DDEAIAG 08/1529/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée

Merci de votre attention.

(La séance est levée à 13 heures 50).